

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **115 (1979)**

Heft 22

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

22

1172

Montreux, le 15 juin 1979

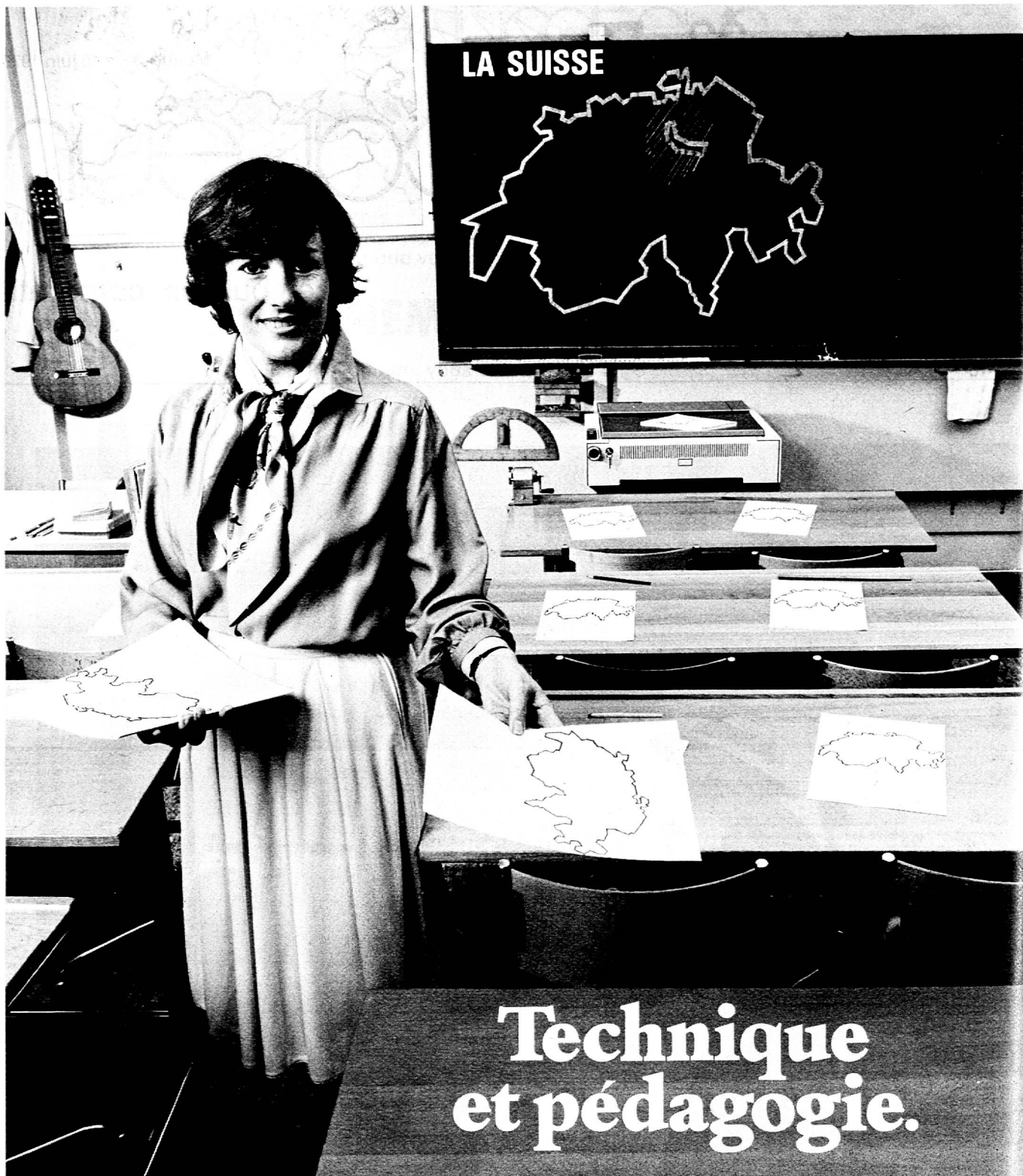
éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt



Technique et pédagogie.

Une école dont l'équipement n'est pas optimal ne peut pas remplir parfaitement sa tâche.

Avec un barème de prix spécial pour établissements scolaires, Rank Xerox donne à toutes les communes la possibilité de laisser, à nouveau, aux instituteurs suffisamment de temps pour qu'ils restent de véritables pédagogues.

Les copieurs Rank Xerox se chargent, en

effet, de reproduire pour eux, sur papier normal, blanc ou de couleur, ou sur des supports spéciaux, n'importe quel texte imprimé. Ils donnent en un clin d'œil des copies parfaitement nettes et propres.

Téléphonez-nous et nous vous renseignerons avec plaisir sur les nouvelles méthodes offertes aux enseignants.

Genève 022/31 00 55, Lausanne 021/20 30 51, Neuchâtel 038/24 10 60, Sion 027/22 14 16

RANK XEROX

Rank Xerox et Xerox sont des marques déposées de Rank Xerox SA

G+L

ÉDITORIAL	
Une année scolaire bien remplie!	675
RUBRIQUE ROMANDE	
Institutions européennes	676
Protection des eaux	676
Centre du Sonnenberg	676
La chronique du groupe de réflexion	677
Mathématique	677
KOSLO	678
Villars-les-Moines	679
Informations CMOPE	679
Marc-Alain Berberat à la CMOPE	679
VAUD	
Cotisations 1979	680
Membres honoraires	680
Musique et handicapés	680
Vaumarcus	681
Tribunes libres	681
GENÈVE	
Assemblée générale	683
A propos de l'inspecteur	684
Fonds d'entraide	684
Chalet du Grütli	686
NEUCHÂTEL	
Comité central	687
EP/SPN	688
JURA	
Le CC travaille pour vous	689
Le président du SEJ	689
SEJ	690
Association des enseignants primaires	690
Confisqué!	690
Enfance et télévision	691
JURA ET JURA BERNOIS	
Centre de perfectionnement	692
JURA BERNOIS	
Assemblée des délégués SEB	692
CP/SEJB	694
Synode de Courtelary	694
Exposition	695
FRIBOURG	
Le calendrier et le livre	695
VALAIS	
Exposition de poupées	696
DIVERS	
Télévision éducative	697
Jus de pommes	697
2364 films gratuits	698
SSMG	698
IRDP	698
Informations UNESCO	698

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Éducateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres
9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

EDITORIAL

1978/1979, une année scolaire bien remplie!

Je ne doute pas, collègues, qui pratiquez l'exercice du bilan de fin d'année au niveau de votre classe que vous puissiez conclure dans le sens du titre ci-dessus. Il en va de même me semble-t-il de l'activité de votre association professionnelle romande. Qu'on en juge par les quelques points suivants extraits des domaines où la SPR était engagée d'août 1978 à juin 1979:

- *Évènement parmi les événements de cette dernière année, le Congrès traitant du statut de l'enseignant a pleinement réussi. La doctrine SPR en la matière est maintenant claire, la presse et la radio en ont donné de larges échos, une commission est déjà à l'œuvre pour rechercher les modalités pratiques de réalisation.*
- *La coordination scolaire romande poursuit son chemin malgré les difficultés de toute nature: les premiers moyens d'enseignement renouvelés en mathématique ont vu le jour, «Maîtrise du français» est sorti de presse, la rédaction d'un cours romand pour l'introduction précoce de l'allemand est en route, CIRCE III a fixé ses objectifs prioritaires et nommé ses sous-commissions, la radio éducative poursuit sa restructuration alors que la télévision atteint progressivement sa vitesse de croisière.*
- *Sur le plan interne, la SPR a passé avec succès son premier examen «Activités syndicales» lors de l'assemblée des délégués de décembre dernier. Elle a accueilli deux nouvelles sections, le SEJ et la SEJB. Elle a mis en place de nouvelles commissions ou forums (petite enfance, statut, maîtresses de travaux à l'aiguille et d'économie familiale). Elle s'est dotée d'une brochure de propagande.*

Elle a poursuivi sa politique d'ouverture et de collaboration tant avec les associations et instances suisses qu'étrangères.

Elle a pris position sur plusieurs votations traitant de problèmes sociaux, économiques ou pédagogiques.

Tout va bien dans le meilleur des mondes? Pas de problème? Certes non. L'énumération ci-dessus ne rend pas compte du climat quelquefois difficile de nos négociations ni des tractations souvent longues qu'il faut mener. Ce qu'il faut retenir, c'est le fait que la SPR, dotée de moyens qui restent modestes, a largement réussi à représenter, au sens le plus large du terme, le corps enseignant de Suisse romande sur tous les fronts où il était nécessaire de l'engager et de le faire entendre.

La majorité des problèmes ne sont point encore résolus et d'autres viendront s'ajouter à cette liste dès la reprise d'août 1979. En attendant, à tous ceux qui œuvrent à quelque niveau que ce soit pour leur association professionnelle, donc pour la défense de leur métier, je souhaite un été enrichissant et réparateur.

F. Bourquin

Institutions européennes: coopération ou concurrence?

L'Europe en construction est aussi complexe que l'Europe idéale: autant de familles spirituelles ou d'ensemble de pays, autant de conceptions. Si cette profusion est enrichissante, elle crée aussi de regrettables confusions. Une courte information — en attendant mieux — est donc nécessaire à l'usage des enseignants. L'actualité nous en donne le prétexte.

Le 10 juin dernier — ou quelques jours avant, selon les usages des états concernés — le parlement européen a été élu au suffrage direct. Mais quel est ce parlement, y en a-t-il d'autres, pourquoi la Suisse ne participe-t-elle pas à ces élections?

Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre plus loin.

Les communautés

En 1951, le traité de Paris créait la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Six ans plus tard, deux autres traités étaient signés à Rome, donnant naissance à la Communauté économique européenne (CEE) et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Depuis 1967, il n'existe plus qu'une autorité exécutive pour les trois institutions: la Commission des Communautés européennes.

A l'origine, la Communauté — ainsi qu'on la nomme maintenant — était composée de six Etats: l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Luxembourg. Aujourd'hui, après l'arrivée du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni, ils sont neuf. Demain ils seront 12 grâce à l'entrée prévue de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal.

Au moment de la fondation de la CECA, on voulut la soumettre à un contrôle démocratique: l'Assemblée commune était née et se réunit pour la première fois en septembre 1952. En mars 1958, une Assemblée parlementaire européenne prit la place de la précédente, pour les trois communautés; elle se transformait le 30 mars 1962 en Parlement européen.

Actuellement, les membres de celui-ci sont désignés par les parlements nationaux. Mais le 10 juin dernier, 410 nouveaux parlementaires européens ont été directement élus par les citoyennes et citoyens des pays membres de la Communauté, représentant quelque 260 millions d'habitants.

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, lui, vient de fêter — le 5 mai dernier — son trentième anniversaire. 21 pays démocratiques d'Europe en sont membres, dont les 9 de la Communauté et la Suisse. Son « législatif » s'appelle l'Assemblée consultative. Il s'est « spécialisé » dans les domaines fondamentaux de la défense des droits de l'homme et des institutions démocratiques ainsi que de la garantie d'une plus grande justice économique et sociale. Plus de 100 conventions lient les membres du Conseil de l'Europe, dont les plus importantes sont la Convention européenne des droits de l'homme, ratifiée par la Suisse, et la Charte sociale européenne, que notre pays a seulement signée pour le moment.

Le Parlement européen, qui passera donc de 198 à 410 députés au mois de juin, en verra vraisemblablement son autorité renforcée. Pourtant son rôle actuel est déjà important, en matière de législation, de contrôle et de budget. Mais il est vraisemblable qu'il s'efforcera d'accroître ses pouvoirs réels, pour être mieux à même de remplir pleinement son rôle d'organe de contrôle parlementaire de la Communauté européenne.

Des solutions

Pour bien comprendre les problèmes que cet événement va créer pour la Suisse et les autres membres du Conseil de l'Europe n'ayant pas adhéré à la CE, on peut se reporter à un document tout récent, élaboré sous la responsabilité d'un de nos compatriotes, le conseiller national Walter Hofer, rapporteur de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire.

Selon ce rapport, l'assemblée du Conseil de l'Europe demeure l'enceinte parlementaire européen géographiquement la plus vaste, réunissant la quasi-totalité des pays démocratiques de notre continent. Une coopération étroite devra être instituée entre l'Assemblée parlementaire et le Parlement européen, notamment par des rencontres régulières entre présidents, par des réunions de commissions de contact, par une coopération entre groupes politiques et par des relations de travail entre commis-

sions des deux Assemblées. Par souci d'efficacité, il faudra, en établissant des priorités, rechercher la complémentarité des activités.

En guise de conclusion, et comme thème de réflexion, ne pourrait-on pas envisager d'attribuer à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans la perspective de la construction européenne, le rôle d'une institution semblable à un « Sénat européen », sur le modèle français ou sur celui de notre chambre des cantons?

*Jean-Claude Eggimann,
président de la section vaudoise
de l'Union européenne*

Biologie et protection des eaux

En 1970, un manuel illustré a été édité sous les auspices du Département fédéral de l'intérieur, avec la collaboration d'un groupe d'enseignants et du Service fédéral de la protection des eaux.

Cet ouvrage est épuisé, et sa réédition est à l'étude. Membre de la commission d'étude, le soussigné transmettra volontiers les remarques et les suggestions des enseignants qui ont utilisé l'ouvrage « Biologie et protection des eaux ».

André Pulfer, 1802 Corseaux

Stage au Centre du Sonnenberg (Harz)

Il y a encore des places gratuites pour jeunes de 16 à 22 ans au Centre international du Sonnenberg près de St Andreasberg Allemagne. Une session aura lieu du 7 au 16 juillet 1979, consacrée aux problèmes de la Communauté européenne. Ambiance cordiale, excursions, contacts avec la jeunesse allemande, sous l'égide d'animateurs qualifiés. Seul le voyage (jusqu'à Braunschweig) est à la charge des participants.

D'autres sessions, réservées aux adultes, sont consacrées à la réforme de l'enseignement, au rôle du sport, au monde du travail. Renseignements et inscriptions:

André Pulfer, 1802 Corseaux

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION: BLOC-NOTES

Un groupuscule de journalistes romands s'acharne actuellement sur la nouvelle méthodologie de la langue maternelle, qui vient de sortir de presse sous le titre «Maîtrise du français». A les lire attentivement, on constate qu'ils font flèche de tout bois; mais dans quelle intention? on ne peut s'empêcher de supposer qu'ils n'en ont d'autre que de créer, dans l'esprit de leurs lecteurs, la plus grande confusion possible. Une chose au moins paraît quasiment certaine, c'est que nos détracteurs n'ont pas pris la peine de lire attentivement les 540 pages de «Maîtrise du français». On comprend qu'ils n'aient pas envie de se plonger sérieusement dans une lecture exigeante; mais alors, qu'ils se taisent. D'un journaliste qui nous fait part de ses impressions à propos d'un livre, nous attendons qu'il en dessine l'architecture générale, qu'il en souligne les thèmes principaux, avant de se permettre des critiques de détail. Les Messieurs dont je parle ici n'ont pas consenti à cet effort préalable. Nous en voulons pour preuve qu'aucun d'entre eux n'a cru bon de signaler au lecteur que la nouvelle méthodologie est traversée par le souffle vivifiant de la pédagogie active, que son caractère novateur apparaît dès les premières pages (tableaux des objectifs, principes de la démarche, situations de communications, activités langagières, activités-cadres) et que l'important, du point de vue pédagogique, c'est dans ces premières pages, précisément, qu'on le trouve. En lieu et place d'une information méritant ce nom, nos messieurs ont monté en épingle quelques termes techniques et isolé certains fragments de leur contexte. Reconnaissons d'ailleurs que M. André Marcel, dont nous lisons avec plaisir les billets du matin, a su faire de l'une de ses charges un petit morceau d'anthologie. M. Olivier Delacrétaz, en revanche, ne se perd pas dans les élégances du style. Dans un même panier, il place la coordination scolaire, la Société pédagogique romande, les enseignants vaudois, «Maîtrise du français» et l'un de ses co-auteurs, cible privilégiée on ne sait trop pourquoi. Il secoue le tout, sans trop de scrupules, et s'efforce de ridiculiser tout le monde. On se demande où il veut en venir. Est-ce qu'il vole au secours de la langue française, menacée dans son existence par une description enfin plus cohérente et pédagogiquement plus satisfaisante que l'ancienne? Si c'est le cas, M. Delacrétaz doit être de ceux qui pensent que l'étude du règne animal à l'aide d'une classification zoologique accélère le processus d'extinction de l'ornithorynque. En guise de conclusion, on aimerait faire comprendre à MM. Marcel et Delacrétaz qu'ils perdent leur temps; les enseignants romands, dans leur très grande majorité, sont vivement intéressés par «Maîtrise du français» et se réjouissent de travailler avec un ouvrage d'une telle valeur. Mais sans doute perdons-nous notre propre temps; les détracteurs de la méthodologie romande doivent avoir une idée derrière la tête; nous aimerions bien savoir laquelle.

Un jeune couple fait une entrée remarquée dans un café, escorté qu'il est de deux bambins, à peine en âge de marcher, et d'une ravissante blondeur. Thé, sirop, tarte aux pommes: tout se déroule très normalement d'abord; mais la jeune maman doit bientôt renoncer à sa tranquillité passagère pour s'occuper de ses deux rejetons, leur turbulence se faisant insupportable. Amusement de certains habitués du lieu, agacement clairement perceptible des autres. Dans quelques minutes, la jeune femme ne saura plus où donner de la tête, c'est une corrida.

Le papa, le nez dans son journal, donne des conseils: — Va faire un tour dans le jardin, tu aurais dû prendre le pousse-pousse, flanque-lui une bonne fessée...

L'épouse se rebiffe, de la voix, mais assume les responsabilités que la tradition lui impose: surveiller, intervenir, ramasser, prendre dans les bras, gronder, cajoler; non sans céder par moments à la colère, qui lui inspire un langage de corps de garde, incongru dans cette bouche en pétales de roses.

Elle se décide finalement à sortir; tandis que les enfants s'ébattent, c'est elle qui aura froid aux pieds.

Monsieur reste maître du terrain. Il finira son thé comme il l'entend, et la lecture de son journal.

La contribution des femmes à la survie de nos sociétés est infiniment supérieure à celle des mâles, dont certains prétendent pourtant tout régenter.

Quant à la société elle-même, je me surprends à penser qu'elle attend beaucoup des parents, et surtout qu'ils la perpétuent; mais comment les soutient-elle dans leur effort éducatif? les allocations familiales ne sont qu'une aumône, et les mères, tant que leurs enfants sont petits, vivent dans un esclavage perpétuel. Les chaînes en paraissent légères puisqu'elles sont faites d'amour; mais une fois ôtées, beaucoup de femmes se retrouvent dans un état de frustration, ayant perdu ce qui fit leur raison d'être, et d'impréparation devant la seconde partie de leur existence.

MM.

Mathématique: 2^e édition des moyens d'enseignement

L'innovation scolaire en Suisse romande est mesurée, mais continue; tels sont les éléments essentiels de la réunion, le 21 mai à Lausanne, de plus de cent vingt responsables de l'introduction de la mathématique rénovée dans les six cantons romands.

Depuis 1973, les programmes romands de mathématique ont remplacé les programmes cantonaux. Le caractère expérimental de ces programmes a nécessité que la réforme soit suivie et évaluée. L'institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, à Neuchâtel, a reçu ce mandat. En collaboration avec les cantons (centres de recherches), les enseignants, et la commission d'évaluation de la mathématique, il vient de proposer, en accord avec l'autorité scolaire, une version adaptée des moyens d'enseignement mathématiques, conformément à la volonté d'ajustement continu de la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin, et selon un esprit et une procédure que MM. Jacques-A. Tschoumy, directeur de l'IRD, et Jean Cardinet, chef du service de la recherche, ont dégagés en ouverture de cette journée de travail romande.

Innovation mesurée...

Cette journée a permis au président de la commission romande d'évaluation de la mathématique, M. François Jaquet, de faire le point sur six années d'innovation pédagogique et mathématique en Suisse romande. Elle a préparé l'introduction, dès l'automne prochain, dans les classes de première année de tous les cantons romands, de la version adoptée des moyens d'enseignement. Elle a offert aux responsables cantonaux (chefs de service de l'enseignement primaire, directeurs, professeurs, chercheurs, animateurs, formateurs, praticiens) l'occasion de constater que l'innovation romande en mathématique, amorcée en 1973, était une innovation en bonne voie de réussite et que les plans s'inscrivaient parfaitement dans la ligne de renouvellement de l'enseignement des mathématiques formulée par la Commission internationale de l'enseignement de la mathématique, ainsi que dans la ligne des réformes actuelles en Europe et au Canada.

... et continue

Mais ce qui aura marqué la journée de Lausanne, est incontestablement le caractère continu des réformes romandes. Un ajustement de trajectoire, pour simple qu'il paraisse, requiert une attention

soutenue qui a frappé l'étranger, puisque le **Monde de l'Education**, récemment, relevait l'intérêt de l'innovation scolaire, évaluée et ajustée, des cantons francophones suisses.

Six ans après le coup d'envoi de la mathématique, franchissant une nouvelle étape, la coordination scolaire en Suisse

romande va atteindre un nouveau palier. L'innovation mesurée, mais continue, connaît la sécurité requise par les pouvoirs publics et les parents. Elle est surtout garantie de qualité dans la conduite de l'innovation mathématique en Suisse romande.

KOSLO — CASE

Assemblée des délégués du 30 mai 1979

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1978

Seul un point des conclusions de ce rapport d'activité appelle une remarque de notre collègue Werner Schenk (IMK).

Voici ce passage :

« J'espérais, dans le rapport annuel de l'an passé, qu'un débat large et ouvert s'engage sur la KOSLO, ses structures et son rôle. Il s'est amorcé dans une certaine mesure dans quelques associations (SLV, SSPES, SPR, en particulier) ».

Werner Schenk demande une plus grande participation, un engagement plus profond de la part des « petites » associations de KOSLO. Les structures ne sont pas

les seules raisons de la « paralysie » apparente de KOSLO à certains moments. **Les trois grands** sont dynamiques, certes mais il faut éviter dans la mesure du possible qu'ils ne prennent trop de poids au sein de KOSLO.

L'invité du jour, M. Egger, secrétaire de la CDIP suisse nous informe qu'une commission (à l'échelle nationale) chargée de se pencher sur la gymnastique à l'école va être constituée. **Seule la KOSLO** sera reconnue comme interlocuteur dans cette commission. Nous avons appris que la SSMG (société suisse des maîtres de gymnastique) se retirait de la KOSLO. Nos collègues gymnastes perdront-ils toute chance de se

faire entendre dans ce domaine qui est leur ?

Le professeur Egger nous donne un excellent aperçu de la Coordination scolaire en son état actuel au niveau suisse (Suisse alémanique essentiellement).

J'ai donné ici une traduction très « large » de l'exposé audio-visuel du professeur Egger. (Voir ci-dessous à gauche.)

COMPTES 1978

Ils sont acceptés, ainsi que le budget 1979.

COMITÉ DIRECTEUR 1980 - 1982

Les membres présentés par les diverses associations sont élus par acclamations.

Le président de KOSLO pour 1980 - 1982 sera notre collègue zurichois Wilfried Oberholzer.

Ce dernier fait l'éloge du président sortant, notre collègue Jean John qui en quelques mots dresse le bilan de « son triennat », aboutissement d'une longue collaboration avec la KOSLO. En effet, Jean John assista en quelque sorte à la naissance de notre faitière et il a participé aux cinquante séances du comité directeur, ceci de 1970.

M. Egger se réjouit de ces élections et espère que la collaboration KOSLO-CDIP s'intensifiera de plus en plus. Il rappelle malicieusement que si des enseignants deviennent parfois des « personnalités politiques, il est... très rare de voir « une autorité politique » devenir instituteur !

Une mini-conférence des présidents décide d'accepter finalement le choix de CARESP quant à son représentant à la Commission pédagogique de la CDIP. Le comité directeur de KOSLO avait demandé à la CARESP de revoir ce problème car son délégué est un enseignant du secondaire supérieur. CARESP maintenant sa proposition, la conférence accepte à la majorité moins quelques abstentions. J.-P. Buri

Instances en place

EDK (CDIP) [plénière]

CDIP + CASE (Suisse alémanique)

CDIP Secrétariat + CASE

CDIP Secrétariat

MSK (Commission des moyens d'enseignement dans l'école moyenne)

PK (Commission pédagogique)

CP + MSK

SKAUM

Domaine d'activité

Législation concernant la formation des maîtres; révision des statuts des enseignants.

Atlas mondial suisse.

Coordination de la rentrée scolaire (automne-printemps?)

Début de la scolarité (5, 6 ans?)

Etude des mesures contre le chômage des enseignants, informations de la CDIP dans le SLZ.

Elaboration de recommandations quant à la reconnaissance de certains délivrés par les écoles moyennes.

Révision de la loi sur la maturité fédérale-réforme des baccalauréats.

— SIPRI (« en route »).

— écoles SIPRI.

— forum Math. V (passage école obligatoire — école professionnelle).

— enseignement de la langue II (bilan intermédiaire-introduction de cours à la radio)

— économie familiale, travaux à l'aiguille (meilleure coordination).

— formation des maîtres de demain (rapport LEMO).

— problème de l'imperméabilité entre les divers degrés secondaires.

— financement des émissions Télécolège.

Les maîtres de demain: généralistes et spécialistes

Villars-les-Moines du 9 au 14 juillet 1979

C'est le dernier délai pour envoyer vos inscriptions à la semaine pédagogique internationale de Villars-les-Moines. Vous résoudrez ainsi le problème angoissant de l'occupation des vacances et vous participerez, avec des collègues de Suisse et de l'étranger, à une semaine de discussion sur un problème d'actualité. Sans compter que le programme est conçu de manière à vous ménager de longs moments de détente bien mérités.

Il reste encore quelques places. Adressez-vous sans tarder au

secrétariat SPV
Chemin des Allinges 2
CH-1006 Lausanne

Les départements cantonaux accordent à leurs enseignants des subsides pouvant aller jusqu'à 80% du montant de la finance d'inscription.

Informations CMOPE

Stage de formation syndicale

Poursuivant ses activités en vue de l'information et de la formation syndicales des responsables des syndicats d'enseignants en Afrique, la CMOPE a organisé en coopération avec la Fédération canadienne des enseignants (FCE), la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI) et le Syndicat national de l'enseignement primaire public de Côte d'Ivoire (SNEPPCI), du 2 au 6 avril 1979, au Centre national de formation permanente à Bouaké (République de Côte d'Ivoire) un stage d'études régional sur l'organisation, l'administration et la gestion d'un syndicat d'enseignants. Les secrétaires généraux, les secrétaires administratifs, les secrétaires à l'organisation et les trésoriers généraux des syndicats d'enseignants des pays suivants ont pris part à la réunion: Côte d'Ivoire, Burundi, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Zaïre.

Les stagiaires se sont partagés en deux groupes qui ont étudié les thèmes ci-après: étude critique des actuels statuts et règlements intérieurs des syndicats représentés; structure et fonction d'un syndicat d'enseignants; établissement d'objectifs, communication interne et externe; constitution et tenue des archives; services professionnels, économiques, sociaux et culturels; nécessité de l'évaluation. Les trésoriers généraux ont de leur côté étudié les points suivants: les attributions d'un trésorier; recouvrement des cotisations; à la recherche d'autres sources de revenus pour augmenter le patrimoine du syndicat; pourquoi et comment préparer le budget du syndicat; comment préparer et présenter un rapport financier; pourquoi et comment préparer un plan de développement du syndicat.

Certaines séances de travail se sont tenues en commun pour permettre aux deux groupes de partager leurs expériences et

d'acquérir les mêmes connaissances dans des domaines qui les intéressent tous en tant que responsables de leurs syndicats.

Le stage d'études avait pour objectifs:

1. d'améliorer les connaissances et la compréhension des participants des principes d'organisation, de fonctionnement et de gestion d'un syndicat d'enseignants et de leur permettre d'acquérir une maîtrise telle qu'ils puissent en faire profiter leurs organisations syndicales;
2. de permettre aux participants d'acquérir certaines techniques susceptibles d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de leurs syndicats et d'en faire profiter ces derniers;
3. d'animer les participants du désir de se servir des connaissances et des habiletés acquises en vue d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de leurs syndicats.

Les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs étaient les suivants:

- exercices de mise en situation;
- échanges d'idées en groupes et en sous-groupes;
- moments de réflexion personnelle;
- et enfin des exposés théoriques.

Le stage d'études de Bouaké était animé par M^{me} Anne Allangba, secrétaire générale du SNEPPCI et directrice du stage, André Pinard de la FCE, Jean Daubard, secrétaire général de la FIAI, Paul Nicod, représentant de la FIAI et de la Société pédagogique romande (SPR), Kléber Viélot, de la CMOPE, Jean-Baptiste Kouame et Sességnon Aadi du Bureau exécutif national du SNEPPCI qui ont reçu une formation d'animateur à l'Institut de Dakar, organisé par la CMOPE en juillet 1978.

C'est grâce à la participation financière de la FCE et de la FIAI que cette importante rencontre qui a réuni plus de 45 participants a pu se tenir.

Au nom du Gouvernement ivoirien et à son nom personnel, le préfet Léon Konan Koffi a salué, à la séance d'ouverture, les délégués des pays frères participants. Pour le préfet Koffi le stage d'études régional est une manifestation de la commune volonté de coopération.

A la suite du stage d'étude de Bouaké et de son conseil d'administration tenu à Abidjan le 11 avril, le SNEPPCI a organisé avec la participation de la CMOPE et de la FCE, à la Bourse du travail de Treichville, les 12 et 13 avril, un atelier d'information syndicale à l'intention des secrétaires généraux et trésoriers de ses 83 sections. Outre des informations sur la vie du SNEPPCI et de ses perspectives, les 150 participants ont entendu tour à tour des exposés sur le «syndicalisme dans le monde, en Afrique et en Côte d'Ivoire» par Niamkey Adiko, premier secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire; «La CMOPE, ses activités dans le monde et en Afrique notamment» (par Kléber Viélot) et enfin «Education et développement» par D^r Gérard Latortue, représentant de l'ONUDI en Côte d'Ivoire. De l'avis unanime des participants, «le bureau exécutif du SNEPPCI doit poursuivre cette œuvre d'organisation de stages d'étude pour permettre aux membres de ses sections d'acquérir une meilleure formation syndicale».

Marc-Alain Berberat nommé à la CMOPE

Notre collègue Marc-Alain Berberat, président du syndicat des enseignants jurassiens et directeur de l'Ecole normale de Porrentruy vient d'être nommé au poste de secrétaire général-adjoint de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE) dont le siège est à Morges.

Sa tâche consistera essentiellement à secondier le secrétaire général, M. Thompson, dans une organisation groupant plus de 5 millions de membres et 80 pays.

Le comité central SPR félicite chaleureusement Marc-Alain Berberat de sa nomination. Il est persuadé qu'il pourra donner dans ce cadre la pleine mesure des nombreuses qualités qui lui ont valu notre estime et notre amitié.

F. Bourquin

Cotisations 1979

Suivant décision du Congrès 1978, elles demeurent inchangées et s'élèvent à:

Membres actifs	Fr.
y compris cotisation de la section:	134.—
Les membres actifs de la section de Sainte-Croix, qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que:	129.—
Membres associés	
y compris cotisation de la section:	26.—
Les membres associés de la section de Sainte-Croix, qui perçoit elle-même ses cotisa-	

tions locales, ne paient toutefois que: **21.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1979 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'«Educateur» vous y aidera; il constituera ensuite votre carte de membre: gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement (tél. 021 / 27 65 59, le matin de préférence).

ATTENTION:

A PARTIR DU 1^{er} AOÛT 1979,

LES COTISATIONS NON PAYÉES SERONT PRISES EN REMBOURSEMENT

ABONNEMENT À L'«ÉDUCATEUR»

Sans changement:

Pour un membre actif: compris dans la cotisation

Pour un membre honoraire: **Fr. 28.—**

Pour un membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé!) **Fr. 28.—**

Pour un retraité à la fois membre honoraire et membre associé: **Fr. 12.—** (s'ajoute à la cotisation de membre associé)

Secrétariat général SPV

Membres honoraires

Lors de son XXIII^e Congrès, le 19 mai dernier, la Société pédagogique vaudoise a eu l'honneur et le plaisir de remettre un diplôme de membre honoraire à plusieurs collègues arrivés au terme de leur activité professionnelle, ainsi qu'à un autre qui, après 15 ans dans l'enseignement primaire, poursuit sa carrière dans un autre secteur.

A tous vont nos vives félicitations et nos vœux très sincères de santé tout au long des nombreuses années à venir.

Paud Nicod, secrétaire général

Après 25 ans et plus de sociétariat

M^{me} BONARD-Cuany Jacqueline, Juriens; M. BOSSET Marc-Gérard, Lausanne; M. CARDINAUX Roger, Ecoteaux; M. CHOLLET Pierre, Morges; M. CORNUZ Charles, Chalet-à-Gobet; M^{me} CORTHÉSY-Pernet Berthe, Lausanne; M. CROUSAZ Patrice, Ecublens; M. DÉCOSTERD Jean, Saint-Saphorin-sur-Morges; M^{me} DE CROUSAZ-Badan Germaine, Lausanne; M. DUTOIT André, Renens; M. DYENS Roger, Savuit/Lutry; M^{lle} GIDDEY Violette, Lausanne; M. GONIN Paul, Vallorbe; M. HAGIN Hermann, Lausanne; M. HENCHOZ Jacques, Bremblens; M^{me} HOLLENWEGER-

Fontolliet Denise, Chavannes-le-Chênes; M. ISCHI Roger, Prilly; M. JACCARD Robert, Lausanne; M. JAQUIER Ernest, Orzens; M^{me} LENOIR-Rubattel Suzanne, Les Moulins; M^{me} MARTIGNIER-Cuendoz Florence, Pully; M. MATTHEY Charles, Vallorbe; M. MAYOR Fernand, Renens; M. MERMOUD Gaston, Lausanne; M^{me} MISCHLER-Péclard Charlotte, Vevey; M^{lle} MONNEYRON Suzanne, Lausanne; M^{lle} PAGE Ferdine, Yverdon; M. PAILLARD Edouard,

Begnins; M. PASCHE Robert, Lausanne; M^{me} PEYER-Vaucher Betty, Mont-Pélerin; M. PIGUET Pierre, Lausanne; M^{me} SCHATZMANN-Maillefer Jeanne, Bussy-Chardonney; M^{me} SCHÜLL-Baudraz Hélène, Oberswil; M^{me} SUTER-Morel Lucie, Lausanne;

Après 15 ans et plus de sociétariat

M. MAIRE Philippe, Chevroux;

Musique et handicapés

Nous vous invitons à voir deux films extrêmement intéressants

LUNDI 18 JUIN, 20 h.,

Fondation Delafontaine, route de la Clochette,

Salle de l'Elan

1052 Le Mont-sur-Lausanne

1. Interchange

Ce film, réalisé en Suède, est poignant:

il décrit une séance musicale entre un groupe de jeunes musiciens et d'handicapés mentaux. Le spectateur assiste à l'évolution des rapports sociaux entre chaque être

Pas de commentaire parlé.

2. Maison sans fenêtre

Ce film montre un groupe de quatre enfants psychotiques très régressés en compagnie d'un mongolien très dégourdi. Commentaire français.

Une contribution de Fr. 3.— sera demandée à chacun, le soir même de la projection.

Tous renseignements à: Musique et Handicapés, Pierre Joost, Vert-Vallon B, 1816 Chailly, tél. (021) 62 06 37

Congrès SPV

Trouvé parapluie noir pliable.

Prière de vous adresser au secrétariat de la SPV.

Allinges 2, Lausanne, tél. 021/ 27 65 59.

TRIBUNE LIBRE

Conte oriental

Il y avait une fois, voici bien longtemps et dans une province fort éloignée, un peuple tranquille et vivant en paix. Ce peuple avait un prince, Zukin, régnant avec l'aide de son premier ministre Docin qui, non seulement conseillait le prince et vaquait à son intendance, mais encore guerroyait en terre étrangère comme un vrai seigneur de guerre.

Lorsque Zukin eut régné deux fois plus longtemps que ne le voulait la loi coutumière du pays, il abdiqua en faveur de son protégé Draduga, qui devint prince à son tour.

Aussitôt sur le trône, Draduga se plaignit que lui et ses conseillers étaient surchargés par les multiples tâches qu'exigeait le gouvernement de son bon peuple.

Docin était trop occupé par ses campagnes lointaines, alors que Zukin, l'ancien prince, n'attendait que le moment d'occuper une place de deuxième premier ministre.

Il le fit savoir à Draduga et Docin qui convoquèrent l'assemblée du peuple. Celui-ci, éperdu de reconnaissance envers le prince Draduga et son premier ministre, leur donna béatement carte blanche pour choisir un deuxième ministre, malgré l'avis de quelques sujets peu loyaux.

C'est ainsi que l'ex-prince Zukin put enfin s'asseoir dans le fauteuil qu'il convoitait depuis son abdication.

*Extrait de «Chroniques afghanes du XII^e siècle»
pcc Jean Fluck*

Vaumarcus

À QUI SONT DESTINÉES LES RENCONTRES DE VAUMARCUS?

Occasions de rencontre et de dialogue, elles sont destinées à tous ceux que préoccupent les problèmes de notre monde contemporain, ainsi qu'à ceux qui rêvent d'une détente dans un site admirable, sur une colline dominant le lac de Neuchâtel, aux bords d'une grande forêt...

Ce camp vous attend du 21 au 26 juillet 1979. Renseignements et inscriptions auprès de M. et M^{me} J.-P. Ziegler, ch. Bocherex 2, 1842 Territet, tél. 021/62 31 04.

PROGRAMME

du 21 au 26 juillet

Samedi 21, 16 h., Accueil. 20 h. 15 **LA BAUBE FANTASTIQUE**, film de M. Samuel Monachon, cinéaste.

Dimanche 22, 10 h., **JÉRUSALEM AUJOURD'HUI: UNE CITÉ BLESSÉE. QU'EN VIENT-IL DEMAIN?** M. le pasteur Daniel Atger, Paris. 17 h., heure musicale. 20 h., culte, par M. D. Atger.

Lundi 23, 9 h. 30, **L'OCCIDENT FACE À LA MORT DES IDÉOLOGIES**. M. Albert Zbinden, écrivain et journaliste de Paris, auteur de l'émission «Le Regard et la parole» à la radio romande. 17 h., heure musicale.

Mardi 24, 9 h. 30, ateliers divers (danse, écriture, etc.). 13 h., excursion et souper extra-muros, soirée récréative.

Mercredi 25, 9 h. 30, **NOTRE ESPÉANCE POUR DEMAIN: CE QUE JE VOUS OFFRE**. M^{me} Monique Bauer-Lagier, conseillère nationale, Genève. 17 h., heure musicale.

Jeudi 26, 9 h., **ACTUALITÉ DE LA DÉMOCRATIE**, par M. William Cornaz, professeur, ancien président du Camp. 13 h. 30 à 14 h., séance de clôture.

EN GUISE DE RÉPONSE A MON ANCIEN COLLÈGUE DU COMITÉ CANTONAL

J'aurais pu, parodiant Cyrano, répondre bien des choses, en variant le ton selon le type de lecteur ou la forme selon le style de l'auteur. Je me contenterai de cette

Lettre d'Occident

... Il y avait une fois dans le canton de Vaud une société qui groupait la presque totalité des instituteurs et institutrices du Pays. Certes, tous n'étaient pas obligatoirement contents, mais l'harmonie régnait au sein de cette ancienne association. Oh! comme partout, de petites querelles, voire des conflits restreints ont vu le jour et se sont éteints après avoir brillé quelque temps au firmament; mais étaient-ils le fruit de quelques personnes ou d'une réelle volonté populaire? Leur extinction naturelle fait plutôt pencher pour la première hypothèse, le comité de cette société n'étant pas d'essence divine. Heureux les régents vaudois qui peuvent vaquer à leurs occupations la conscience tranquille: d'autres vont les défendre et, tenez-vous bien, en sus de leur travail.

Comme vous le savez certainement, le canton de Vaud vit actuellement une réforme de son école, réforme qui a donné naissance à de multiples groupes «pro-», «anti-», «équi-» et j'en passe, tous voulant assumer seuls la VÉRITÉ. Utilisant les retombées de cette prolifération, certains leaders en puissance se sont assurés ainsi une claque à bon marché, plastronnant dans une opposition à la mode. D'où une

désillusion supplémentaire quand l'ensemble ne suit pas le groupe: grincements de dents, menaces et autres procédés plus ou moins licites font alors la une de réunions «d'alcôve». Car... tant que l'on parlote, contestant les gens que l'on a mis en place, aucun travail supplémentaire ne nous sera demandé. Heureux donc les régents vaudois qui peuvent trop facilement être le leader de leur voisin. Mais remarquons heureusement que peu en profitent.

Comme vous l'avez certainement appris, mais étiez-vous au dernier Congrès? cette société a décidé de se doter d'un deuxième secrétaire à plein temps, les charges ayant par trop augmenté ces derniers temps. Cela ne s'est pas passé facilement: une opposition s'est manifestée (qui ne l'aurait pas cru?), regroupant toutes les tendances. De toutes les interventions, une seule était presque commune, car nécessaire: l'absence d'un cahier des charges précis! Mais fallait-il en créer un si le principe même du deuxième plein temps était refusé ou amendé? Cela aurait été une perte de temps... qu'auraient mis en évidence les opposants habituels. Mais, au fait, opposés à quoi? au titre de deuxième secrétaire, plutôt que président? à l'augmentation des cotisations? à la croissance des obligations de la société? ou plutôt à l'extension de ses pouvoirs d'intervention? ou enfin aux possibilités nouvelles que peut offrir un tel poste? et peur pour soi... ou pour d'autres? Heureux toujours les régents vaudois qui croient avoir tout

compris... quand il n'y a rien à comprendre, qui accoucheront une montagne d'une souris.

Comme vous le savez certainement, comme vous l'avez appris, on vous a dit que, je suis presque certain... autant de sous-entendus qui ont cours ces derniers temps dans les milieux scolaires. On se méfie, on nie puis on croit, on rapporte, on colporte, on radote... quel beau bouillon! On en arrive même, mais oui Jean, à trafiquer des noms dans un texte ténébreux pour faire accroire. Pourquoi n'as-tu rien dit au Congrès? pourquoi ne nous as-tu pas entrete nu de tes tourments? Nous t'y aurions répondu avec grand plaisir. A moins que ce soit la déception, ou une promesse, qui te rende si amer. Heureux régents que nous, Vaudois, qui pouvons confier notre avenir à des comités qui, par leur esprit de collégialité et de corps, peu-

vent envisager l'avenir et travailler résolument POUR plutôt que contre. Hélas! certaines exceptions confirment la règle... et ce, sans raison.

Car ne t'en fais pas, Jean! (et con sorts?): le deuxième plein temps a été envisagé sous ma présidence déjà (cf. Information 78) parce que cette place ne m'intéressant pas je pouvais l'aborder librement. Tu le savais... et ton papier ne me fera pas changer d'idée.

Et je terminerai cette réaction première en te posant deux questions qui n'attendent pas de réponse:

a) As-tu déjà vu un prince devenir premier ministre (plutôt que tiré à vue, par exemple)?

b) As-tu déjà vu un souverain se payer le luxe d'un premier ministre chargé seulement de taper à la machine et de répondre au téléphone?

Alain Künzi alias le Prince Zukin

PS: Je n'entrerai pas en querelle sur certaines allusions esquissées par ton essai, certainement dues à une mauvaise digestion!

Rédactrice de la rubrique vaudoise:

M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

ÉCOLE VINET - LAUSANNE

tél. 021 / 22 44 70

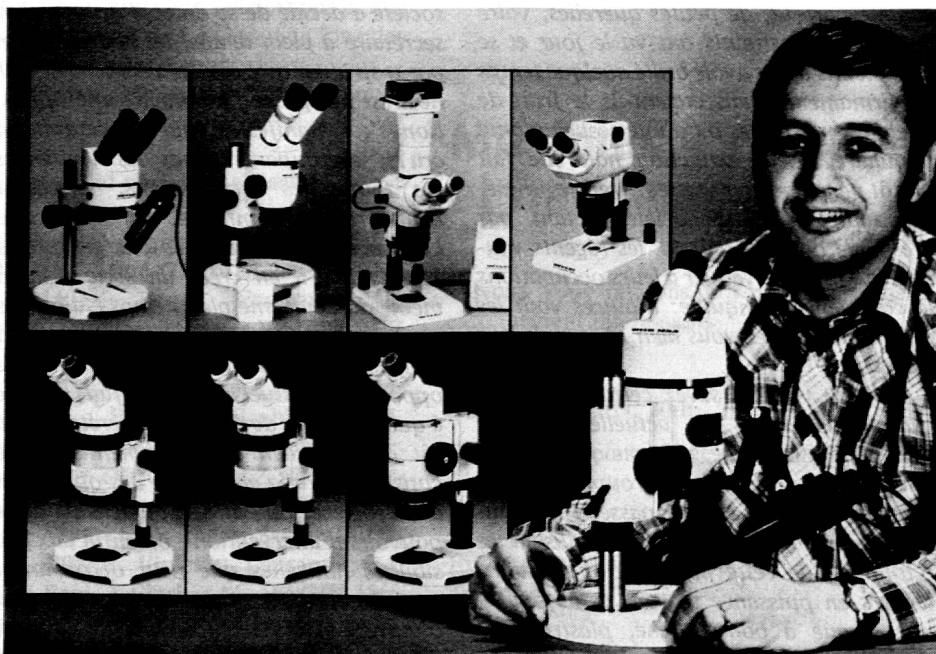
Collège secondaire, attentif à chaque élève
Raccord, sans examen, aux gymnases officiels
Gymnase de culture générale, d'accès possible, conditionnellement, aux «prim.-sup.»

Transports

Allaman-Aubonne-Gimel

Trait d'union entre notre région et la capitale.
Point de départ pour le Signal-de-Bougy.

Nous sommes aussi en tête par le choix proposé!



Tout d'abord le **M1A Wild**, destiné en premier lieu à la production et au contrôle industriel, puis le **M1B Wild** pour l'enseignement et le **M3 Wild**, avec changeur de grossissement à trois positions, pour le laboratoire. Le **M5A Wild** procure le plus vaste domaine de grossissement, jusqu'à 250x avec un éclairage épiscopique coaxial. Ensuite, les microscopes stéréoscopiques avec zoom: le **M7A Wild** a un grossissement progressif de 1:5, le **M7S Wild** convient à la microphotographie; le **M8 Wild** est un instrument inégalable, le zoom a un rapport de 1:8. Il est hors de doute que vous serez enthousiasmé par le «Photomakroskop» **Wild M400** si vos observations, dans la région macroscopique, doivent être documentées par des photographies. Vous devez apprendre à connaître l'«Epimakroskop» **Wild M450** lorsque vos travaux portent sur l'observation de surfaces fortement réfléchissantes ou de couches minces. Demandez le prospectus M1 180.

WILD + LEITZ SA

Kreuzstr. 60
8032 Zurich
☎ (01) 34 12 38

Av. Recordon 16
1004 Lausanne
☎ (021) 25 13 13



Compte rendu de l'assemblée générale

14 mai 1979

Cette assemblée extraordinaire a été convoquée dans un délai très bref ensuite du vote du Grand Conseil du 26 avril 79 sur les prix. En effet le législatif a rejeté par 48 voix contre 43 un projet de loi Longet-Cristin visant à supprimer les prix. Il a par contre accepté un projet de loi qui renforce les prix, projet dû à MM. Guidini, de Toledo et Soldini qui avait été présenté dans l'«Educateur» il y a quelque temps. Ce projet est devenu une loi, il a la teneur suivante:

1. Les élèves qui se sont distingués par leur travail et leur conduite reçoivent à la fin de l'année, des prix qui leur sont délivrés en séance publique lors de la Fête des promotions.
 2. Avec l'accord de l'autorité scolaire, les communes, les associations et les particuliers peuvent attribuer des prix spéciaux.
 3. Les prix doivent récompenser équitablement l'effort accompli, les aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques ainsi que la personnalité de l'élève.*
 4. Les autorités communales organisent la Fête des promotions* en collaboration avec le département et avec la participation du corps enseignant. La fête doit comporter un caractère d'absolue neutralité politique et confessionnelle.
- (* C'est la SPG qui souligne.)

Cette assemblée a donc été consacrée uniquement au problème des prix. Elle a été bien fréquentée et chacun a eu l'occasion de faire valoir son point de vue. De nombreux enseignants que nous ne voyons pas très souvent aux assemblées, par exemple les enseignants d'écoles rurales, ont tenu à participer à ce débat et nous les en remercions.

En un premier temps le comité a situé le vote du Grand Conseil et surtout les circonstances qui l'ont entouré. La proximité des élections municipales n'a pas été pour rien dans la décision de certains députés.

En résumé l'assemblée de la SPG a constaté que la nouvelle loi ne répond pas aux objectifs pédagogiques qu'elle défend. Elle a donc décidé de ne pas désigner de délégués à la commission qui sera très probablement chargée d'élaborer les modalités d'application.

En ce qui concerne les promotions de

juin 1979, l'assemblée de la SPG a maintenu sa position maintes fois exprimée antérieurement: OUI A LA FÊTE, NON AUX PRIX, et a refusé de se conformer cette année encore à l'ancienne loi, c'est-à-dire d'attribuer des prix «aux élèves qui se sont distingués par leur travail et leur conduite».

Afin de réaffirmer son opposition au principe des prix destinés à distinguer QUELQUES élèves, la SPG a décidé:

selon les conditions locales en particulier les relations qui sont établies entre écoles et autorités communales, les membres de la SPG:

soit ne participeront pas au système des prix et renonceront aux travaux administratifs qui les concernent, soit accepteront provisoirement la distribution de prix à tous les élèves. De toute manière ils avertiront les parents de leurs élèves de la décision qu'ils ont prise.

Enfin pour les collègues qui ne sont pas touchés par la distribution des prix (maîtresses enfantines, maîtres spécialisés, maîtres de disciplines spéciales, maîtres non titulaires), ils s'engagent à signer une lettre

de soutien aux maîtres primaires titulaires de classes.

Le débat a été animé, de nombreux points de vue se sont faits entendre, mais celui qui ressort le plus largement est que la coupe est pleine, que les enseignants en ont assez de ne pas être pris au sérieux, eux dont c'est le métier de s'occuper de pédagogie.

Il est temps que la pédagogie prévale sur la politique!

La SPG remettra à toutes les écoles un modèle de lettre qu'on pourrait envoyer aux parents pour leur expliquer la situation, ainsi qu'un modèle de lettre de soutien pour les maîtres non titulaires de classe. De plus une conférence de presse aura lieu de façon que l'opinion publique soit renseignée sur la situation pour les promotions 1979.

En outre, dès la rentrée, il est absolument indispensable que lors des réunions des parents, chaque enseignant inscrive à son ordre du jour le point sur les prix scolaires car nous avons eu l'occasion de nous rendre compte que, contrairement à ce que nous pensions, la majorité des gens sont mal informés sur la question des prix et qu'on entretient à dessein la confusion entre prix et promotions.

L. Urben



KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

SI LA FIÈVRE DU TRAVAIL

vous envahit: une seule carte postale (qui, quand, combien) et la maison recherchée pour votre camp de ski sera dénichée. Sans frais.

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

TORGON - Valais

Un but idéal de promenade pour écoles et groupes.
Mini-golf, tennis, équitation, piscine chauffée, nombreux jeux pour enfants et jeunes!
Avec une attraction unique en Europe: «LE TOBO-ROULE»

Places pour pique-nique, télésiège et nombreuses excursions.

S'adresser à Pro-Torgon, tél. (025) 81 27 24

Où l'on reparle encore de l'inspecteur!

J'ai rêvé d'un jour où l'inspecteur ne serait plus craint

... où sa venue serait attendue et assortie d'un renouveau de bonnes idées, de courage retrouvé,

... où les conversations ne gèleraient pas dans la salle des maîtres quand IL entre!

... où on ne se lèverait plus avec un sentiment de culpabilité si la récréation est exceptionnellement dépassée et qu'IL arrive,

... où Madame X. saurait que si elle veut introduire un conseil de classe elle pourra compter sur ses conseils précieux, sur des références bibliographiques ou sur des noms de collègues prêts à l'aider,

... où Monsieur Y., si bilieux, et qui se croit obligé d'être sévère, s'entendra dire

que tout va bien, qu'on ne le jugera pas d'après les résultats de ses élèves,

... où Mademoiselle Z., qui a inventé des fiches de math. pour son lexicdata apprendra que dans l'école voisine une autre collègue en a aussi créé et que des échanges pourront être organisés par l'intermédiaire de l'inspecteur,

... où l'inspecteur admettrait qu'il connaît des trucs pour faire entrer le livret sans peine et qu'il serait heureux de les montrer,

... où IL découvrirait que les enfants, aussi, ont des trucs et qu'il serait heureux de les apprendre,

... où l'inspecteur connaîtrait la plupart des enfants par leur prénom. Ne criez pas: j'en connais au moins un (ou deux) qui a une mémoire extraordinaire, un peu d'inté-

rêt et beaucoup d'amitié, et peut-être bien un petit carnet au fond de sa poche, ce genre «rappelle-toi»,

... où l'inspecteur accompagnerait les maîtres auprès des communes pour les soutenir dans leurs actions revendicatives.

Je le rêve donc discret, efficace, regorgeur d'énergie et amortisseur de difficulté avec un grand savoir pédagogique, un mine de ressources, aidant le maître à faire le pas vers une pédagogie plus renouvelée. Ce serait un pair, un «plus câlé» dans certains domaines, agissant parmi des pairs toujours prêt à apprendre à son tour.

OUVERTURE — CONFIANCE

OPTIMISME — AMITIÉ

GROSSE TÊTE MAIS MODESTE

On dit que souvent aujourd'hui déjà rêve et réalité sont confondus...

Quelqu'un qui rêve...

Fonds d'entraide de l'enseignement primaire

Tous les membres de l'enseignement primaire (référence groupe C et partiellement F de la CIA) ont, ou devraient avoir reçu en avril les propositions de modifications de statuts de l'Association «Fonds d'entraide de l'enseignement primaire», qui étaient accompagnés des anciens statuts, d'une lettre explicative, et d'une convocation à une assemblée fixée au 2 mai 1979.

Cette assemblée s'est régulièrement tenue, quoique avec une participation fort modeste (7 personnes sur 2000 convocations envoyées!). Les nouveaux statuts ont été acceptés sans modification, et un comité élu. Ce qui est l'essentiel pour que le Fonds puisse fonctionner régulièrement et répondre à son objectif: dépanner les collègues qui en auraient besoin.

Pour ceux et celles qui ne sauraient pas encore de quoi il s'agit, nous publions ci-dessous la lettre explicative qui accompagnait la convocation, de même que les statuts, maintenant ratifiés et opérationnels.

Une dernière tâche «administrative» reste à fournir, pour laquelle nous avons besoin d'un maximum de collègues: faire connaître ce Fonds et ses objectifs, de façon que ceux qui pourraient en avoir besoin sachent où s'adresser et le fassent sans aucune arrière-pensée. Des affichettes seront par la suite apposées dans les salles des maîtres. Mais l'information «de bouche à oreille» est aussi indispensable. Merci donc d'avance!

Et voilà où s'adresser: J. Barbey, trésorier, 48 70 94; R. Dorsaz, secrétaire, 35 75 36; B. Fuchs, membre, 57 48 82; G. Jenny, vice-président, 96 52 28; L. Palandella, présidente, 48 33 35.

Lettre à tous les fonctionnaires et pensionnés de l'enseignement primaire

Créé par l'assemblée générale de la Caisse de prévoyance de l'enseignement primaire en sa séance du 25 mars 1899, le «Fonds de subsides» de cet ordre d'enseignement fête donc cette année ses quatre-vingts ans.

Peut-être, pourtant, ne connaissez-vous

pas cette association. Son histoire est jalonnée par le dévouement et la solidarité d'anciens collègues, soucieux de prévoir les moyens d'épauler ceux des enseignants qui seraient touchés de façon imprévue par le mauvais sort. Les noms, entre autres, de MM. Marc-Adrien Corbaz, Gaudin, Willemin, Martin, Schaber, de M^{lles} Nedek, Mongenet, Foëx, resteront parmi nous avec beaucoup de reconnaissance.

Actuellement, le Fonds est régi par des statuts datant du 31 octobre 1929. Ce règle-

ment, les papiers concernant l'actif, les livres de compte nous* avaient été remis, il y a quelques années, par M. Gaudin qui veillait avec soin sur eux, et les avait scrupuleusement tenus à jour. Cependant le Fonds n'était presque plus utilisé, les anciens qui s'en occupaient ayant souvent disparu.

Il nous a donc paru nécessaire de réactiver cette association, qui se révèle encore très utile dans certaines circonstances particulières, où aucune intervention officielle ne peut être demandée. Dans ce but, quelques démarches se sont révélées nécessaires:

— clarifier les relations entre le Fonds et la CIA, ce qui a pris plusieurs années (actuellement le Fonds est totalement détaché et autonome); — préparer les modifications statutaires nécessitées par l'évolution de la situation; — soumettre les statuts révisés à une vérification de nature juridique; — prévoir une assemblée générale des membres à laquelle proposer les modifications statutaires.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de passer à la dernière phase de cette «réactivation», c'est-à-dire de convoquer l'assemblée générale. C'est pourquoi vous trouverez sous ce pli:

- une convocation à cette assemblée avec ordre du jour;
- un exemplaire des statuts actuels;
- un exemplaire des propositions de statuts «actualisés»;
- un texte comparatif signalant les différences essentielles entre anciens et nouveaux textes.

* A. R. Grob, alors président, et L. Palandella, alors trésorier, de la SPG; les comptes ont été repris par la suite, en même temps que les comptes SPG, par J. Barbey, qui les assume avec dévouement.

L'association n'ayant actuellement plus d'organes en activité, ce sont les quatre membres du groupe C au comité de la CIA (anciens statuts, article 5), et le trésorier actuel, qui feront office de comité provisoire, afin de permettre la discussion et la mise au point des modifications statutaires. Puis, en accord avec les nouveaux statuts, on procédera à la nomination du comité et à la poursuite de l'ordre du jour.

Dans l'attente de vous retrouver donc bientôt, je vous adresse, chers collègues, avec mes vœux de bonnes vacances de Pâques, mes cordiales salutations.

Liliane Palandella

Statuts du Fonds d'entraide de l'enseignement primaire

Article 1

Constitution

1. Sous la dénomination de «Fonds d'entraide de l'enseignement primaire genevois» (désigné ci-après sous le nom de «Fonds»), il existe au sein du corps enseignant primaire genevois une association de durée indéfinie et sans but lucratif, organisée corporativement et régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse; elle possède la personnalité juridique; son siège est à Genève.
2. Ses membres n'encourent individuellement aucune responsabilité pour les engagements du Fonds, qui sont garantis exclusivement par les biens de celui-ci.
3. L'association reprend l'actif et le passif du «Fonds de subsides de l'enseignement primaire» créé par l'assemblée générale de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de cet enseignement, du 25 mars 1899, et modifié par le «Règlement pour le Fonds des subsides de l'enseignement primaire» du 31 octobre 1929.

Article 2

Membres

1. La qualité de membre s'acquiert par l'entrée dans l'enseignement primaire, et par le versement de la cotisation.
2. Elle se perd lorsque l'une ou les deux conditions ci-dessus ne sont plus remplies.
3. Toutefois, les pensionnés restent membres et sont dispensés du paiement de la cotisation.

Article 3

Buts

Le Fonds est destiné à fournir une aide matérielle à ses membres, éventuellement à

leurs proches, notamment dans les cas suivants:

- a) situation matérielle momentanément difficile;
- b) sortie de l'enseignement pour cause de maladie ou d'infirmité;
- c) difficultés financières de personnes à la charge d'un membre.

Article 4

Formes de l'aide

1. L'aide apportée par le Fonds peut revêtir diverses formes, notamment:
 - a) le versement d'une somme fixe non remboursable;
 - b) le versement d'un prêt, remboursable selon des modalités fixées par le comité de cas en cas;
 - c) le paiement d'une rente mensuelle dont le montant et la durée sont fixés par le comité de cas en cas
2. Le prêt peut être dû sans ou avec intérêt; dans ce cas, l'intérêt est égal à l'intérêt moyen rapporté par la fortune pendant la durée du prêt.

Article 5

Ressources

1. Le Fonds est alimenté par:
 - a) une cotisation annuelle des membres en activité;
 - b) les intérêts de la fortune;
 - c) les dons et legs;
 - d) des allocations éventuelles de l'Etat.
2. La cotisation est prélevée annuellement par le service administratif et financier du Département de l'instruction publique, qui en verse le montant au Fonds.
3. Ce prélèvement se fait automatiquement auprès de tous les membres de l'enseignement primaire; les personnes désirant se retirer de l'association l'expriment par écrit au comité qui leur rembourse la cotisation.

Article 6

Organes

Les organes du Fonds sont:

- a) l'assemblée générale des membres;
- b) l'assemblée des délégués;
- c) le comité;
- d) la commission de vérification des comptes.

Article 7

Assemblée générale

1. L'assemblée générale des membres est composée de tous les membres de l'association; elle en est l'autorité supérieure.
2. Ses compétences sont les suivantes:

- a) modifier les statuts;
- b) dissoudre le Fonds;
- c) trancher en dernier ressort tout litige qui surviendrait entre deux organes administratifs.

3. Elle est convoquée sur l'initiative:

- a) du comité, ou
- b) de l'assemblée des délégués, ou
- c) de vingt membres, qui doivent présenter au comité une demande écrite et motivée.

4. Les décisions sont prises à la majorité des membres votants, sauf en ce qui concerne la dissolution de l'association, fixée à l'article 11.

Article 8

Assemblée des délégués

2. Ses compétences sont les suivantes:

- a) élire le comité;
- b) ratifier l'élection, par le comité, du président de celui-ci, qui préside également l'assemblée générale et l'assemblée des délégués;
- c) fixer la cotisation annuelle;
- d) nommer la commission de vérification des comptes;
- e) approuver les rapports de gestion du comité et de la commission de vérification des comptes.

3. Elle se réunit au moins une fois par année.

Article 9

Comité

1. Le comité se compose de cinq membres élus pour quatre ans.
2. Deux de ses membres doivent être: l'un membre du comité de la CIA (groupe C), l'autre membre du comité de la Société pédagogique genevoise.
3. Le mandat est renouvelable.
4. Ses compétences sont les suivantes:

- a) enquêter, s'il y a lieu, sur les demandes d'aide, et prendre toute décision relative à celles-ci;
- b) gérer le Fonds;
- c) prendre toutes mesures utiles à la bonne marche de l'association, sous réserve des compétences des autres organes;
- d) présenter à l'assemblée des délégués, chaque année, un rapport administratif et financier.

5. Les membres du comité se répartissent les fonctions suivantes:

- a) président, chargé de l'organisation générale;
- b) vice-président, remplaçant le président;

c) secrétaire, chargé des procès-verbaux, des convocations, de la correspondance;

d) trésorier, chargé de la comptabilité générale.

6. Le comité ne peut délibérer valablement que si trois membres au moins sont présents.

7. Ses membres sont tenus au secret sur tout ce qui concerne les enquêtes, les aides accordées et les situations personnelles; le rapport n'indique, en ce qui concerne les fonds distribués, que leur total, et ne font pas mention des bénéficiaires.

8. L'association est valablement représentée par la signature collective de deux membres du comité.

9. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre de chaque année.

Article 10

Commission de vérification des comptes

1. La commission de vérification des comptes est composée de deux titulaires et de deux suppléants, nommés par l'assemblée des délégués en son sein, pour une année. Le mandat est renouvelable une fois.

2. La commission présente à l'assemblée des délégués un rapport sur les comptes et le bilan du Fonds.

3. Les dispositions de l'article 9, alinéa 7, relatives au secret, s'appliquent aux membres de cette commission.

Article 11

Dissolution

1. Une assemblée générale des membres qui doit prendre une décision de dissolution ne peut délibérer que si un quorum de cent membres n'appartenant pas à l'assemblée des délégués est atteint.

Si ce quorum n'est pas réuni par une première convocation, il est procédé à une nouvelle convocation annoncée au moins dix jours à l'avance.

Dans ce cas, l'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

L'ordre du jour de cette deuxième séance doit être le même que celui de la première séance.

2. Une décision de dissolution requiert la majorité des deux tiers des membres présents.

3. En cas de dissolution, l'assemblée générale décide à quelle institution, visant des buts similaires, doit être versé l'actif disponible.

Article 12

Entrée en vigueur

Les présents statuts, adoptés en séance du 2 mai 1979 par l'assemblée générale des membres, entrent immédiatement en vigueur.

Association du chalet du Grütli



L'automne dernier, le 5 septembre, la maison entièrement rénovée a été inaugurée. Ce fut une grande date pour le chalet construit en 1948 par nos courageux prédécesseurs.

Actuellement, nous pouvons loger pour deux nuits, 40 personnes; pour une semaine 27 enfants dès l'âge de 10 ans (encadrement non compris) et, pour plus d'une semaine, 20 enfants dès l'âge de 10 ans (encadrement non compris).

Le chalet est situé en plein pâturage, à la lisière de la forêt, à une altitude de 1425 m. Il comprend, au rez-de-chaussée, un grand hall d'entrée, une grande cuisine avec un potager à bois et une cuisinière à gaz, une salle d'eau et un bloc W.-C. Au premier étage, un grand réfectoire, avec une cheminée, permet d'organiser toutes sortes

d'activités dans des conditions idéales. Sur le même étage, on trouve les dortoirs: 3 x 8 couchettes, 2 x 6 couchettes, 2 chambres de moniteurs avec 2 lits chacune. Le premier étage donne sur un très long balcon et sur une terrasse orientée à l'est. La maison n'étant pas alimentée en électricité, l'éclairage se fait au gaz.

Le comité actuel, formé de Jean Debonneville, président, Jacques Reymond, trésorier, et Pierre Bernhard, secrétaire, a eu la grande joie de voir de nombreuses classes louer le chalet pour des semaines vertes ce printemps (toutes les semaines de mai et juin sont louées). Pour cet automne, plusieurs maîtres ont déjà réservé une semaine.

De par son isolement, à une heure de marche de La Givrine, le chalet du Grütli permet d'organiser de vrais «camps nature». Avec de grands élèves, en hiver, la région est idéale pour le ski de fond (pas d'accès routier dès les premières chutes de neige).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire au secrétaire de l'Association: Pierre Bernhard, 5, rue Henri-Mussard, 1208 Genève (téléphone 36 08 75) ou Ecole primaire des Pervenches, 1227 Carouge (téléphone 42 27 51).

Pierre Bernhard

Rédactrice de la rubrique genevoise:

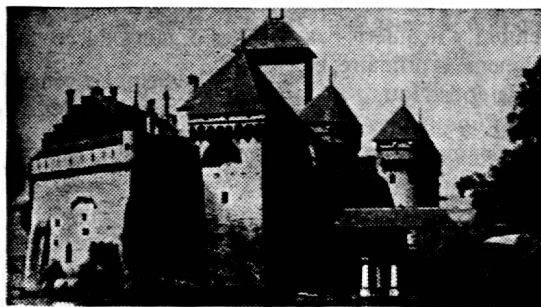
M^{me} Liliane Urban, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 Genève.

Tél. (022) 29 26 60.

COMPTABILITÉ, GESTION COMPTABLE

L'enseignement de cette branche (à temps partiel) vous intéresse-t-il?

Alors, écrivez-nous sous chiffre PP 45937 à Publicitas, 1002 Lausanne.



VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée: Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

Comité central

Séance du 18 mai 1979

Le CC s'est rendu à La Chaux-de-Fonds. L'entrevue entre le comité de section et le Comité central a été placée sous le signe de la franchise et de la cordialité.

A l'ordre du jour figurait notamment la question des structures internes du SAE-SPN; le principe d'une collaboration plus étroite avec la section du Locle a été admise par nos collègues de La Chaux-de-Fonds.

Selon le vœu exprimé à la dernière AG cantonale, des contacts sont envisagés avec plusieurs assurances à propos d'une assurance en protection juridique voiture, facultative bien entendu! Des démarches seront entreprises dans ce sens au plan romand également.

La présentation prochaine par l'IRDP de la nouvelle édition du classeur mathématique 1 P est évoquée.

La liste définitive des délégués neuchâtelois aux sous-commissions de CIRCE III est la suivante:

Langue II	Jean-François Kunzi
	Anne-Marie Bogdanska
Histoire	Paul Beuchat
	Jacques Ramseyer
Math.	J.-Jacques Bolle
	J.-Claude Regazzoni
Français	Michel Corbellari
	Marie-Thérèse Froidevaux

Rappel est donné de la vingt-sixième semaine pédagogique de Villars-les-Moines (du 9 au 14 juillet). Le thème de ce séminaire est: «Les maîtres de demain, généralistes et spécialistes?»

Les invités du syndicat des enseignants d'URSS contactés par la SPR sont: Anton Loukang, président du comité de Lettonie; Antonia Spiridonova, présidente du comité de Volgograd, et Galina Wedvedeva, membre du Comité central. Ces hôtes feront étape en terre neuchâteloise très prochainement.

Notre CC se soucie des modalités de recyclage en français et participera prochainement à une entrevue avec le DIP afin d'avoir l'occasion de préciser le point de vue de notre syndicat.

Afin de dissiper toute équivoque éventuelle, le texte intégral des considérants du tribunal fédéral quant à l'égalité de traitement sont à la disposition de chacun. Il nous suffit d'en faire la demande au CC soit à Gérald Bouquet soit à Jean Hugue-

nin). Cette lecture permettra à ceux et à celles qui sont quelque peu «étonnés» de la tournure des événements de se faire une meilleure idée du point de vue des juges fédéraux...

Rappel de deux adresses téléphoniques:

Gérald Bouquet
(038) 61 10 76 (Buttes)
(038) 41 18 77 (CESCOLE)

J.-François Kunzi
(038) 41 18 77 (CESCOLE)
(038) 41 14 23 (Colombier)

Suite à une entrevue avec le chef de service, facilité est offerte à tout enseignant de consulter «son» dossier à caractère administratif. Toute pièce à caractère pédagogique est établie en double exemplaire dont l'un est remis à l'intéressé lors d'un litige.

Le DIP souhaite dissocier clairement la question d'un horaire identique pour les maîtres de la question d'un horaire différencié pour les élèves. Les modalités actuelles sont expérimentales et des assouplissements seront possibles selon les réactions des milieux intéressés (parents, associations, commissions scolaires...). Le CC continuera d'intervenir énergiquement pour que les 29 périodes d'enseignement comprennent une heure de maîtrise de classe (tâches administratives et autres).

Assistant à une séance du bureau exécutif de la SPR le soir de cette séance à La Chaux-de-Fonds, je n'ai pu assister aux débats rapportés ci-dessus. Je remercie mon collègue Philippekin de m'avoir envoyé ses notes.

J.-P. Buri

Comité central

Séance du 31 mai 1979

Maitresses TA (travaux à l'aiguille)

Le dynamisme actuel de plusieurs collègues maitresses de travaux à l'aiguille est des plus sympathiques et laisse à penser que le désir de se structurer plus efficacement entraînera la création d'une section (ou d'un groupement bien défini) des maitresses TA au sein de notre syndicat.

Nos collègues TA ont un «statut» très spécial: le nombre d'heures d'enseignement varie énormément de même que leur traitement. Cet élément a été évoqué au dernier CC car dans un but de propagande et de recrutement intensifié, nos collègues «constituantes» demandent une cotisation adaptée à leur revenu.

Le CC accepte d'entrer en matière et étudiera diverses possibilités pour cette année encore. De toute manière, les nouvelles adhérentes n'auront qu'une demi-cotisation à payer pour 1979 puisque la nouvelle «section» aura été créée à la fin du premier semestre.

Ecole Normale

Notre président a participé à la dernière séance de la Commission d'examen de notre institut de formation. La volée 1977-79 achève sa formation. Bonne «cuvée» en général, semble-t-il. Seuls quatre étudiants posent quelques problèmes qui, espérons-le, seront résolus... harmonieusement.

AAA — SPG

Trois délégués du CC se sont rendus à Genève le mercredi 6 juin 1979 pour assister à l'assemblée générale de nos collègues genevois.

Contacts syndicaux

Les trois représentants du syndicat des enseignants d'URSS seront à Neuchâtel le lundi 18 juin. Le CC a organisé un itinéraire qui fera découvrir à nos camarades les trois régions physiques de notre canton avec une visite et réception officielle à CESCOLE et visite de classes primaires à Cortaillod puis montée au Locle (musée des Monts) et repas au Grand Frédéric. Il va de soi qu'un passage par la Brévine est prévu.

Certains échos de notre AG de Dombreson démontrent à quel point la naïveté est monnaie courante: n'a-t-on pas interprété la volonté de collaboration de notre syndicat avec TOUS les collègues neuchâtelois comme un appel au secours à la VPOD. Quelle grave erreur! Quel manque de lucidité... Nous nous permettons à notre tour de sourire de cette interprétation très personnelle. L'avenir démontrera le manque de cohérence de tels propos.

J.-P. Buri

Dépouillement des listes d'inscription.

Mardi 5 juin, M. François Bourquin, directeur des cours de perfectionnement et le soussigné, représentant la commission d'Education permanente (EP/SPN) ont procédé au dépouillement des formules d'inscription préalable.

Six cours sont retenus

Les enseignants de 32 communes se sont intéressés à cette nouvelle forme de perfectionnement et se sont inscrits, sans engagement, aux cours proposés par les 4 facultés selon la distribution suivante:

Faculté des lettres :	42
Faculté des sciences :	33
Faculté de droit :	20
Faculté de théologie :	2

Ces chiffres ne correspondent pas au nombre de collègues car certains d'entre eux ont indiqué plus d'un choix. Les scores les plus élevés ont été atteints par les cours suivants:

	Inscriptions
Lettres: «Psychologie de la personnalité» M. Ph. Müller, 2 h. hebdomadaires	7
«Cours de littérature française» M. M. A. Gendre, 1 h.	6
Sciences: «Entomologie + trav. pratiques» M. W. Matthey, ½ jour	8
«Géographie botanique générale» M. C. Favarger, 1 h. hiver	8

Droit: «Droit constitutionnel suisse»
M. J.-F. Aubert, 2 h.
«Droit social», Ph. Bois, 2 h.

Ces six cours seront donc en principe reportés dans le programme officiel de cours de perfectionnement distribué à mois d'août, en espérant que non seulement les 5, 6, 7 ou 8 collègues préalablement inscrits confirmeront leur choix mais que d'autres les rejoindront de façon à atteindre un effectif suffisant (une dizaine au moins).

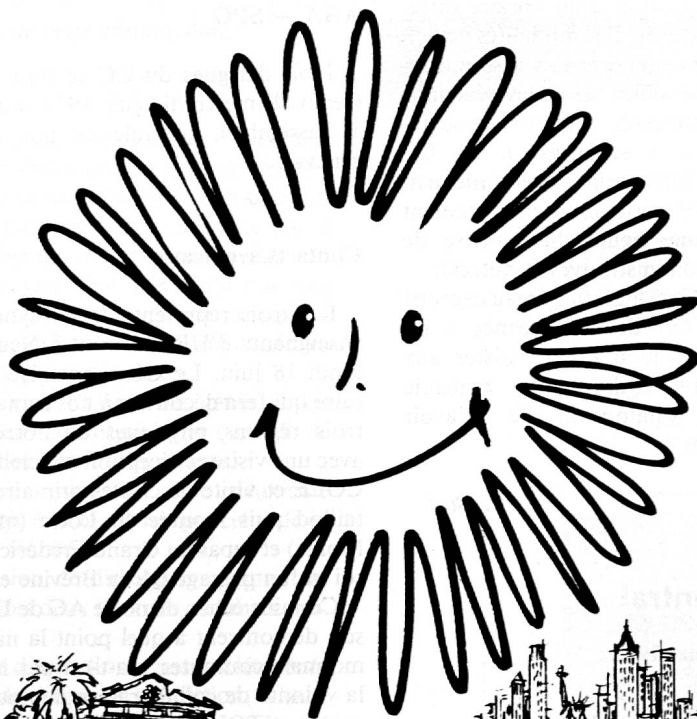
Et les autres cours ?

Il a fallu opérer une sélection et M. Bourquin est allé à la limite de son budget en retenant six cours. Peut-être même faudrait-il mettre en cause les indemnités de déplacement. Les inscriptions aux autres cours seront conservées et éventuellement prise en considération plus tard si elles éveillent d'autres échos. En attendant j'engage ces collègues à reporter leur choix sur les cours ci-dessus pour autant qu'ils entrent également dans le cadre de leurs intérêts.

Gabriel Ruedin

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:

M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.



**du soleil
et
bien sûr...**



Union de Banques Suisses

change / notices de voyage / chèques de voyage / Diner's Club / location de coffres

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

Une information fidèle

Dans l'esprit de la transparence voulue dès la création du canton, de très nombreux membres du SEJ ont souhaité que les délibérations du Comité central soient rendues fidèlement. C'est ce que le chroniqueur continue de faire ici, en relatant la séance du 17 mai, qui s'est tenue à Porrentruy.

C'est aujourd'hui même que le SEJ devrait recevoir une délégation de collègues d'URSS. Mais ces derniers n'ont pu obtenir leur visa. La réception est remise à plus tard.

A la suite de la décision du Département de l'éducation de compléter la commission du Centre d'information pédagogique, le CC propose E. Meli, maîtresse en économie familiale, Delémont, et Françoise Rais, jardinière d'enfants, Saignelégier.

Les collègues zurichois de Männedorf ont émis le vœu de passer les journées des 15 et 17 juin à Porrentruy. Le SEJ les accueillera avec plaisir, mais suggérera à ses hôtes une autre date, plusieurs membres du CC étant pris par l'assemblée des délégués de la SPR qui aura lieu le 16 juin.

Le CC proposera aux délégués actuels à la SPR d'accepter un nouveau mandat. Ce sont G. Chiquet, Cl. Juillerat, M. Gury, J.-M. Aubry et V. Brêchet. Si R. Girardin, maître secondaire, ancien délégué, demeure membre de la SPR, il sera l'objet de la même invitation, sinon il sera remplacé par une enseignante. Le 16 juin, M. Lachat, membre du CC, et R. Bilat, secrétaire, compléteront la délégation jurassienne.

Aucun membre du CC n'étant disponible le 21 mai pour une journée d'étude consacrée à la présentation du programme de mathématique I P, l'invitation de l'IRD sera déclinée. Le CC suggérera aux responsables de cet organisme de prévoir, à l'avenir, une telle séance avant l'évaluation et non après, celle-ci, à son avis, n'étant plus dès lors qu'une séance d'information.

Le séminaire de Villars-les-Moines organisé par la SPR du 9 ou 14 juillet aura pour thème « Les maîtres de demain : généralistes ou spécialistes ? » J. Zahnd, Les Cerlatz, y représentera le SEJ. Tous les collègues intéressés par ce séminaire verront leurs frais pris en charge par notre syndicat.

Le groupe de travail Lang, qui se consacre à l'étude de l'enseignement de l'allemand en 4^e année scolaire, demande au SEJ de lui déléguer deux de ses membres. Le CC invitera l'Association des maîtres secondaires (AMSJ) et l'Association des maîtres pri-

maires (AEP) à désigner chacune un délégué.

Le rapport de la Commission romande d'éducation civique, qui vient de parvenir au CC, sera transmis à la commission pédagogique du SEJ.

Le CC demandera à l'AMSJ de désigner un de ses membres dans la commission plénière de CIRCE III.

Le troisième et dernier acompte découlant du partage des biens SEB — SEJ sera reçu prochainement. En témoignage de gratitude pour la compréhension dont a fait

preuve la SEB lors des tractations du partage des biens, le CC/SEJ invitera le CC/SEB en une rencontre amicale.

Les nouveaux membres ayant sollicité leur adhésion en mars et en avril paieront leur cotisation dès cette date, ainsi que la finance d'entrée de Fr 20.—. Pour les demandes d'adhésion parvenant de mai à juillet, les nouveaux membres, outre leur finance d'entrée, paieront leurs cotisations dès le 1^{er} août 1979.

A la suite de la demande du gouvernement le CC propose la répartition suivante des 27 sièges attribués aux enseignants à l'assemblée des délégués de la caisse de pension: 13 enseignants primaires, 5 secondaires, 1 maître de lycée, 1 maître des écoles normales, 1 maître des écoles de commerce, 1 maître des écoles professionnelles commerciales, 1 maître des écoles professionnelles artisanales, 1 maîtresse en économie familiale, 2 maîtresses d'ouvrages, 1 jardinière d'enfants.

A. Babey

Le président du SEJ appelé à d'importantes fonctions

Marc-Alain Berberat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, président du SEJ, vient d'être nommé secrétaire général adjoint de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), qui regroupe 5 millions d'adhérents répartis dans 71 pays.

Il quittera le Jura pour s'établir à Morges au début de l'année prochaine. Agé de 37 ans, Marc-Alain Berberat avait été le dernier président de la SPJ avant de reprendre les rênes du nouveau syndicat jurassien. Nos félicitations et nos bons vœux.

B.

Promenades pédestres
Trains à vapeur
Pique-nique à Bercher, dans le « Ranch »
Tout un programme !

**Chemin de fer
Lausanne-Echallens-
Bercher**

Renseignements: tél. 81 11 15.

Etat des membres au 15 mai 1979

District	Association											TOTAUX	
	prim.	second.	lycée	norm.	comm.	prof.a.	prof.c.	écon.f.	ouvr.	enf.	sans pl.		retrait.
Delémont	185	48	—	18	9	11	2	8	29	20	17	1	348
Franches-Montagnes	63	19	—	—	—	—	—	5	9	5	5	1	107
Porrentruy	141	50	34	9	3	12	2	13	20	13	10	1	308
TOTAUX	389	117	34	27	12	23	4	26	58	38	32	3	763

Association des enseignants primaires

Le comité de l'Association des enseignants primaires (AEP) s'est constitué comme suit :

Président : Pierre Jelmi, Bassecourt ; vice-président : René Froidevaux, Saignelégier ; secrétaire : Claude Frey, Courrendlin ; caissière : Thérèse Beuret, Delémont ; délégué à la chambre des assoc. : René Joray, Courtedoux ; membres : Jean Thüler, Alle + 1 collègue des Franches-Montagnes en remplacement de René Bilat (secr. SEJ)

Statutairement, chaque collègue devrait

présenter une demande d'admission écrite avant d'être admis comme membre de l'AEP. Toutefois, par mesure de simplification, le comité renonce à cette formalité et considérera comme membres de l'AEP toutes, tous les collègues qui n'auront pas avisé par écrit le président de l'AEP d'ici au 31 mai 1979 en spécifiant qu'ils renoncent à faire partie de notre association.

Rappelons encore que nos statuts prévoient une cotisation annuelle, fixée par l'assemblée des délégués, qui se montera très vraisemblablement à Fr. 10.—

Le comité

CONTE INÉDIT

Confisqué!

« Dans les frondaisons de mai, virgule... dans les frondaisons de mai, virgule... »

— M'sieur! après mai, y a un point?

— Tu n'as qu'à être attentif, je ne répète pas. « De mai, virgule... les oiseaux... » Voyons, Antoine, après une virgule, pas de majuscule!

Le vieux régent, tout en faisant sa dictée quotidienne, arpente la classe selon son habitude, intervenant ici, corrigeant là.

— A trente centimètres du cahier, le regard! Et tiens-toi droite, si tu n'as pas envie d'être bossue à vingt ans, une si jolie fille!

La dictée, banale et quotidienne, suivait son cours monotone, dans la paix de cette petite classe de campagne. Soudain:

— Confisqué! hurla le vieux régent dont la large main se refermait sur un objet mystérieux, arraché à la distraction d'Alexandre.

— Depuis un instant, en effet, Alexandre, au lieu d'écrire docilement, jouait avec un objet sur ses genoux. Un peigne? un canif? un bout de ficelle? Seul, Alexandre aurait pu le dire, et le régent qui suivait la scène guettant le meilleur moment pour surprendre le fautif.

— Confisqué!

Le mot — ce cri, plutôt — familier et féroce, avait surpris le menu peuple laborieux. Irrévocablement, la main de la justice avait, une nouvelle fois, frappé sans sommation.

« De mai, virgule, les oiseaux chantaient à tue-tête... »

Il sortit une petite clef enfouie sous ses mouchoirs crasseux...

— « à tue-tête... dès la pointe du jour. », ouvrit l'armoire interdite, y balançant l'objet, referma l'armoire interdite...

— « dès la pointe du jour, point. » Répète, Alexandre!

Combien de fois cette même scène ne s'était-elle pas répétée dans la longue carrière du vieux régent! Combien de fois ce cri, familier et féroce, n'avait-il pas claqué sous le plafond sale de la petite classe, figeant pour un instant dans la stupeur les enfants hébétés.

Le vieux régent, fidèle au devoir, serviteur de l'Ordre et amoureux de la Discipline, est mort debout à la tâche. Appuyé à sa table, le corps penché en avant, le regard perdu, il ouvrit la bouche comme pour crier, et s'éroula sur sa chaise. Le vieux régent avait passé. On ne parlerait plus guère de lui qu'à l'imparfait.

On récupéra la petite clef sous les mouchoirs crasseux pour la remettre au successeur qui viola l'entrée de l'armoire interdite. Ainsi, elle allait livrer ses secrets. Il y avait pêle-mêle des revolvers à bouchon avec des sifflets, des hannetons momifiés avec des avions en papier, des coquilles d'escargots avec des cornets de bonbons. Dans ce curieux inventaire, on répertoria un réveille-matin, plusieurs portemonnaies avec de menues sommes, un plan de fortin consciencieusement coté, des Arthur-poche et des castagnettes.

Tous ces trésors — à part l'argent — furent incinérés sans pitié à la décharge publique.

Que de rêves anéantis, que de projets détruits, que de délices interrompues brutalement par ce cri, familier et féroce:

— Confisqué!

Malgré son ardeur inlassable à lutter contre la distraction et à faire main basse sur tout ce qui la favorise, le vieux régent reste encore une figure de légende honorée, objet de référence et de comparaison.

La petite école est toujours là, mais vide. Les enfants, de moins en moins nombreux, sont maintenant « ramassés » et transportés au chef-lieu. Bernard Chapuis

Appartement gratuit

Dans ferme au Val-de-Ruz (NE) durant 2-3 semaines en juillet à qui viendrait s'occuper de chats et chien. Jardin et légumes à disposition.

Tél. (038) 36 14 90 — T. PERRIN, 2043 BOUDEVILLIERS

Enfance et télévision: Des yeux qui écoutent...

Les réseaux de la télévision couvrent actuellement le monde entier, et l'inquiétude persiste au sujet des effets qu'elle peut avoir sur l'esprit et le comportement des enfants, et même des adultes.

Combien de fois entendons-nous des téléspectateurs s'exclamer que la TV tue la vie de famille, pourrait la jeunesse et n'est qu'un objet de consommation! Beaucoup pensent au contraire, que la TV est la seule distraction valable après une pénible journée de travail; d'ailleurs le petit écran n'exige surtout aucun effort d'imagination créatrice. Dans nos pays occidentaux, les enfants passent une bonne partie de leur temps devant la TV. Parfois, dans certaines régions plus prospères, on trouve jusqu'à trois récepteurs par famille, et l'enfant passe alors plus de temps devant le petit écran qu'il n'en passe à dialoguer avec ses parents. Ce sont l'industrie, la mécanique et l'électronique qui ont donné naissance au médium de la TV. Ces moyens, signes de progrès et prometteurs de culture, présentent aussi le danger d'exclure toute communication directe entre les personnes.

Une éducation à l'image télévisée.

Si la TV est avant tout considérée comme un divertissement, elle peut néanmoins avoir des fins éducatives aussi. Quand on fait le procès de la TV, c'est surtout son aspect nuisible qui est retenu. On prête à la TV toutes sortes de crimes: elle détruit les valeurs morales, étouffe la créativité, donne des exemples à ne pas suivre, pousse à la violence, etc. On porte sans cesse sur la TV un jugement trop catégorique, pas suffisamment nuancé: «pour ou contre» «bon ou mauvais». Sans doute, une appréciation plus juste demande davantage d'équilibre. Dans le développement de l'enfant, la TV n'est qu'un élément parmi tant d'autres. Avouons que ces fléaux techniques de communication sont bien commodes lorsqu'on leur prête la responsabilité des maux de notre société. Ces accusations nous évitent d'analyser notre part de responsabilité dans l'éducation. Hélas! le débat sur l'influence de la TV et sur les médias en général, reste d'un niveau assez peu élevé car on n'y pose pas suffisamment les vraies questions. On devrait replacer la TV dans son contexte global: les autres médias, les institutions, la famille, l'école... La question n'est pas tellement de savoir ce que la TV fait aux enfants, mais plutôt de savoir ce que parents et enfants font des images télévisées que leur offre ce médium.

Rôle des parents dans cette éducation

Le rôle des parents et des adultes est primordial. La TV peut apporter beaucoup à l'enfant, mais s'y abandonner, c'est aussi renoncer au meilleur de la vie familiale, à ses discussions et possibilités d'échange. Si les adultes de la famille ne jouent pas leur rôle d'intermédiaires, les enfants vont absorber l'image des rôles adultes. Ce serait au détriment de l'image spontanée qu'ils pourraient se forger à partir des expériences vécues quotidiennement dans leur environnement.

La mère de famille s'efforce quotidiennement d'équilibrer sainement ses repas. Je pense qu'il s'agit d'en faire autant en ce qui concerne le choix et le dosage de émissions télévisées. C'est en famille que les programmes devraient être choisis et discutés, AVANT de s'installer devant l'écran. Mais en rester là ne suffit pas encore. Combien plus fructueux s'avèrent dialogues et échanges APRÈS la vision d'une émission ou d'un film télévisé! C'est le moment le plus favorable pour apprendre à discerner, à renoncer, à juger. Certes, la TV est à même de former le sens critique, d'être distrayante, instructive... mais elle peut également se transformer en un objet de destruction, d'anéantissement ou de dépendance.

Nécessité du «carré blanc»

Les parents ont une échelle des valeurs, différente parce qu'ils appartiennent à des classes sociales différentes et leur manière de contrôler ce que voient leurs enfants est différente aussi. Certains ne contrôlent rien du tout et c'est là, à mon avis, que se situe le gros nœud du problème. Il n'y a donc pas de censure. Celle-ci s'effectuera ou pas selon l'éveil et les capacités de discernement de l'enfant.

Si les adolescents ont été habitués dès leur enfance à juger et à critiquer une émission pour en déceler ses bons et ses moins bons aspects, ils sont à même de regarder tous les genres et styles d'émissions, car les 14 à 17 ans sont capables, lors d'un échange de points de vue, de découvrir les vraies valeurs et les méfaits des émissions offertes au public sur le petit écran.

En cette année de l'enfance, il serait bon de déterminer avec précision quels sont, parmi les besoins propres aux enfants, ceux qui sont satisfaits, jusqu'à quel point et avec quelles conséquences par les systèmes de télévision.

*Simone Bouillaud-Courbat
Le Noirmont*

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17.
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Je cherche **FAMILLE**

disposée à accueillir, durant les vacances d'été, pour 4-5 semaines, écolier âgé de 14 ans du Gymnase de St-Gall pour pratique du français.
Ambiance familiale désirée.

Ecrire à: M. Ch. TÉTAZ, Zimikerstr. 2, 8610 USTER/ZH, tél. (01) 940 11 19.

HAWE[®]

**PELLICULE ADHÉSIVE
FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES**

HAWE Hugentobler + Vogel
3000 Berne 22, tél. 031 420443

JURA ET JURA BERNOIS

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de juillet 1979

3.1.4. Allemand (2^e partie): 4 semaines, été ou automne.

5.68. voir cours 6.3.

5.69.2 voir cours 6.2.

6.1. De l'enseignement à l'apprentissage: M. S. Roller, les 2, 3 et 4 juillet, au Centre de perfectionnement à Moutier.

6.2. L'entreprise dans son environnement économique: M. J. Mehling, les 2, 3 et 4 juillet à Bienne.

6.3. Diction et interprétation: Mme I. Eicher, les 2, 3 et 4 juillet à Moutier.

6.4.1. Flore alpine (Val de Binn): MM. J.-L. Richard et E. Grossenbacher, du 23 au 27 juillet à Binn.

6.4.2. Flore des marais: MM. J. Röthlisberger et E. Grossenbacher, les 1^{er} et 7 juillet à Meiringen et Cham.

6.4.3. Flore du Val des Morteyes (FR): M. E. Grossenbacher, le 19 juillet à Broc.

6.11.1. Travail sur bois: M. J.-C. Munier, dès le 2 juillet et pendant 4 semaines à Moutier.

6.13.3. Tennis + équitation: du 2 au 6 juillet aux Reussilles.

COURS N° 5.106.12

Réalisation pratique d'un film

Nous informons tous les collègues intéressés qui n'auraient pas encore envoyé leur inscription au Centre de perfectionnement de Moutier qu'ils peuvent encore le faire jusqu'à fin juin.

Les chefs de cours, nos collègues Rossinelli et Steulet, se proposent d'offrir un large éventail de possibilités, depuis la réalisation d'un petit court-métrage comprenant l'élaboration d'un scénario jusqu'à la

présentation du film, sans oublier la connaissance élémentaire du matériel pour les débutants. Les collègues ayant déjà manipulé la caméra Super 8 pourront s'initier à des techniques beaucoup plus élaborées telles que: emploi du matériel vidéo, travail sur de la pellicule 16 mm...

Rappelons encore que ce cours aura lieu à Moutier du 1^{er} au 5 octobre.

Comité SJTMRS

seulement pour but de discuter, d'approuver le travail des organes dirigeants, mais de maintenir et d'améliorer les contacts entre l'exécutif de la société et les enseignants de tous les degrés. Il insista sur la compréhension et l'entente qui doivent régner au sein de la corporation. Dans ses salutations au directeur de l'Instruction publique, M. Bachmann remercia les autorités cantonales de l'esprit de compréhension et de la volonté de collaboration qu'elles manifestent dans leurs relations avec le corps enseignant.

M. Henri-Louis Favre, en apportant les salutations de la direction de l'Instruction publique, déclara que lui-même et ses collaborateurs seront toujours prêts à écouter les doléances et les suggestions des enseignants. Il remercia la SEB de tout le travail qu'elle accomplit dans l'intérêt de l'école et de la collectivité.

1978: une année d'intense activité

L'année 1978 a été marquée par des événements particulièrement importants pour l'école et les enseignants du canton de Berne. Revenons rapidement sur les plus importants:

- Le remplacement de Simon Kohler par Henri-Louis Favre à la tête de la direction de l'Instruction publique n'a modifié en rien la collaboration franche et objective avec les autorités. Des rencontres régulières avec la DIP permettent aux enseignants de participer à la phase préparatoire de la politique scolaire.
- L'année 1978 a apporté des progrès sensibles dans la formation des enseignants. Après cinquante ans d'efforts, le Grand Conseil a enfin approuvé la prolongation à cinq ans de la formation des enseignants dans les écoles normales.
- L'introduction des cours semestriels de perfectionnement répond à un vœu exprimé de longue date par les enseignants et élargit considérablement le champ d'activité du perfectionnement. C'est aussi une mesure efficace pour lutter contre la pléthore.
- L'initiative pour de petites classes a placé la SEB dans une situation difficile. Elle devait s'opposer à une initiative qui visait un but louable, mais avec des moyens inadéquats. Elle est persuadée avoir œuvré pour le bien de l'école et des enfants.
- La SEB a participé activement à la révision de la législation sur l'école primaire et l'école moyenne. Près d'un tiers des

JURA BERNOIS

Assemblée des délégués de la société des enseignants bernois

A fin avril se tenait à Berne l'assemblée des délégués de la SEB. Cette société compte actuellement plus de 11 000 membres répartis en 32 sections et regroupe la quasi totalité des enseignants de tous les degrés du canton de Berne. En l'absence du président, Hans-Ruedi Neuenschwander, retenu par la maladie, il appartient à Lucien Bachmann, instituteur à Bienne, de saluer les quelque 300 délégués et invités présents. A noter que c'est la première fois depuis bien longtemps que les débats étaient dirigés en français.

Après avoir formulé des vœux de prompt rétablissement pour le président, Lucien

Bachmann s'adressa à l'assistance dans laquelle on remarquait la présence de MM. Henri-Louis Favre, directeur de l'Instruction publique, Urs Kramer, chef du Service de l'enseignement, Friedrich von Bidder secrétaire central de l'Association suisse des enseignants et Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande.

Maintenir les contacts

Dans son allocution d'ouverture, Lucien Bachmann rappela que l'assemblée n'a pas

lois ont été revues et le projet est actuellement en discussion au Grand Conseil. Il s'agit d'une révision partielle, mais les enseignants ne perdent pas de vue un de leurs principaux objectifs: la révision totale qui devrait être l'occasion de repenser toute la conception de l'école. La situation sur le marché de l'emploi pour le corps enseignant n'est pas très claire: d'une part, de nombreux jeunes maîtres sont sans emploi, d'autre part, il n'y a pas assez d'enseignants à engager pour les remplacements. De nombreux facteurs conduisent à cette situation contradictoire. La DIP, en collaboration avec la SEB, cherche à déterminer avec précision le besoin en enseignants et à élaborer les bases nécessaires pour une politique de formation à moyen terme.

La création du canton du Jura a eu d'importantes conséquences pour la SEB. Ses membres des trois districts du nord l'ont quittée, emportant avec eux les biens qui leur revenaient. Il y a une année, l'assemblée des délégués avait approuvé un règlement de partage des biens de la société. Le rapport nous dit que «la part qui revenait aux collègues du Jura leur a été versée conformément aux conventions» et que «toutes les tractations de partage se sont déroulées dans une atmosphère empreinte de collégialité» (on voit qu'il y a toujours moyen de s'entendre entre gens de bonne volonté).

L'administration de la société a aussi subi les contrecoups de l'évolution politique, et Paul Simon, de Saignelégier, a quitté le secrétariat pour reprendre un emploi de maître secondaire. Il a été remplacé par Yves Monnin, de Bienne, entré en fonction le 1er août 1978.

1979: une année importante

L'année qui s'ouvre s'annonce particulièrement importante, à en juger par le bref aperçu que présente le président cantonal dans Frey. Le Comité cantonal sera appelé à se prononcer entre autres sur:

- **L'évolution politique:** le Comité cantonal est invité à prendre position et à donner son avis sur chaque intervention parlementaire concernant l'école, sur chaque projet du gouvernement.

- **la formation des enseignants:** représentée dans toutes les commissions s'occupant de cet objet, la SEB est appelée à faire des propositions. Au cours de cette année, elle devra élaborer un concept de formation complémentaire (après les cinq années d'Ecole normale).

- **les structures de la société:** les enseignants bernois sont en train d'étudier

un nouveau projet d'organisation de leur association. Des propositions précises devraient voir le jour au cours de 1979.

— **les réélections de 1980:** en 1980, tout le corps enseignant bernois sera réélu pour six ans. La situation sur le marché de l'emploi, la fermeture de classes et la pléthore causent de grands soucis à la SEB qui s'efforcera de préserver les intérêts de ses membres en cette période difficile. Il n'est pas possible pour l'instant d'entrer dans le détail des mesures envisagées.

Il appartient ensuite à Jacques Paroz, président de la Société des enseignants du Jura bernois, de présenter quelques points du programme d'action de son association. La SEB sera confrontée aux mêmes problèmes que la SEJ et devra en outre s'occuper de la mise en place de ses structures, des rapports avec la Société pédagogique romande, des problèmes posés par l'Ecole romande, des problèmes d'éducation permanente, de l'avenir des organisations exerçant encore leur activité dans le Jura bernois et le canton du Jura.

Partage des biens avec le Jura

La création du canton du Jura a eu comme conséquence directe pour la SEB que les membres des sections de Délémont, des Franches-Montagnes et de Porrentruy l'ont quittée pour former leur propre organisation, le SEJ (Syndicat des enseignants jurassiens).

Il appartient au secrétaire adjoint de la SEB, Yves Monnin, de commenter rapidement ce qui a été réalisé jusqu'à ce jour:

Un règlement de partage des biens de la SEB avait été approuvé par l'Assemblée des délégués de 1978. La part qui revient au SEJ, calculée au prorata du nombre des membres, se monte à quelque 230 000 francs.

Conformément à la convention établie, les premiers versements ont été effectués dans les délais prévus, à savoir:

— en septembre 1978: 44 000 francs

— en janvier 1979: 139 000 francs.

Le solde sera versé en mai 1979 et il appartiendra à la prochaine Assemblée des délégués d'approuver le décompte définitif.

Enseignants sans place

Il y a deux ans, face à la brusque apparition du chômage chez les enseignants, la Société des enseignants bernois avait décidé

la création d'un groupe «enseignants sans place». Moyennant une cotisation très modeste, la société offrait des prestations fort appréciables à ses membres. La formule s'était révélée judicieuse et de nombreux enseignants avaient pu en profiter.

La situation n'ayant guère évolué dans le marché de l'emploi, l'Assemblée des délégués décide la prolongation des mesures provisoires prises à l'époque. Elles dureront jusqu'à la mise en place des nouvelles structures de la société qui prévoient l'intégration de ce groupe au sein de la SEB.

Lectures pour la jeunesse

Il y a 20 ans, la SEB avait décidé l'octroi d'un crédit de 500 francs à un groupe de travail de la section de Berne ville. Il était chargé de lire des ouvrages destinés aux jeunes, d'en faire la critique et d'en assurer la diffusion. Il était prévu, à l'époque, que ce groupe deviendrait, après une année ou deux, une commission permanente de la SEB.

Le groupe s'est agrandi, le travail a augmenté et, aujourd'hui, c'est une somme de quelque 15 000 francs qui est dépensée annuellement pour les lectures pour la jeunesse. En en faisant une commission permanente, la SEB veut structurer cette institution. Les frais de la commission seront pris en charge par la SEB (5 000 francs) alors que la direction de l'Instruction publique paiera les frais d'impression des rapports et leur diffusion (12 000 francs).

De nouvelles structures

Il y a une année, la SEB avait mandaté une commission ad hoc d'élaborer un projet de nouvelles structures de la société. Elles devraient «permettre un renforcement du dialogue entre les degrés pour être à même d'agir avec cohésion vers l'extérieur».

La Commission des structures vient de livrer son rapport final qui sera mis en discussion dans les sections. Il appartiendra ensuite au Comité cantonal de faire des propositions concrètes aux délégués et de désigner une commission qui élaborera de nouveaux statuts.

Si tout se déroule comme prévu, les nouveaux statuts pourraient être adoptés en automne 1980 et entrer en vigueur au printemps 1981.

Comme on peut s'en rendre compte, la Société des enseignants bernois est une société pleine de vie qui joue un rôle important dans la politique scolaire du canton de Berne.

Yves Monnin,
secrétaire adjoint de la SEB

Extrait des délibérations du CP/SEJB

2 mai 1979

Côté SPR, le comité cherche encore quelques enseignants qui seraient d'accord de représenter la SEJB (Assemblée plénière CIRCE III, Math 2P, semaines pédagogiques Trogen/Villars-les-Moines)... et un rédacteur à l'«Educateur»!

La question de l'âge de la retraite, dont s'était occupé le comité, sera traitée dans la révision des statuts de la CACEB. Cette révision introduit la retraite anticipée volontaire, ce qui est déjà un progrès appréciable.

Le président a représenté la SEJB au colloque du 31 mars 1979 sur «L'espéranto à l'école». Une résolution a été écrite pour appuyer l'idée de la création d'un centre européen de formation à la Chaux-de-Fonds.

Une grande partie de la séance est ensuite consacrée à la mise sur pied de l'ordre du jour de la première Assemblée générale de la SEJB qui, est-il besoin de le rappeler, aura lieu le 15 juin 1979 à 14 h.30. Pour des raisons indépendantes de sa volonté, le comité est toutefois obligé de changer le lieu de cette importante réunion: c'est à Sonceboz qu'elle se tiendra. La convocation sera envoyée le plus rapidement possible, afin de permettre aux membres qui le désirent de faire des propositions au comité.

Le secrétaire met le comité au courant des inquiétudes qu'il a à propos de l'avenir du CIP et de la Commission Croix-Rouge jeunesse, que le SEJ et la SEJB sont censés continuer à gérer en commun. Il prendra les

contacts et renseignements nécessaires, afin de permettre au comité de donner la suite qui convient à la collaboration de la SEJ dans ces deux organismes, et cela le plus vite possible (voir «Educateur» N° 14 de 6.4.79).

Enfin, en ce qui concerne la «formation récurrente» des enseignants, la DIP a mis sur pied la Commission Deppeler. Comme le seul représentant du Jura bernois et l'inspecteur secondaire, les enseignants romands demandent à être également représentés dans cette commission qui discute de leur formation. Le comité prendra contact avec la DIP à ce sujet.

La prochaine séance du comité provisoire (qui sera d'ailleurs la dernière qu'il tiendra dans sa composition actuelle!) aura lieu le mercredi 6 juin 1979 à 19 h. 30, à Sonceboz, au restaurant de Pierre-Pertuis.

J. Paroz

Synode des enseignants du district de Courtelary

Ce sont plus de 80 collègues qui ont répondu à l'appel du nouveau comité de la section du district de Courtelary de la SEJB (Société des enseignants du Jura bernois) présidé par M. Otto Borruat. Plusieurs invités au nombre desquels on reconnaissait M. J.-Jacques Maspéro président de la SPR, Yves Monnin, secrétaire adjoint de la SEB et Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement avaient tenu à s'associer aux discussions qu'un ordre du jour très chargé n'allait pas manquer de susciter.

Citant, en guise de souhaits de bienvenue, l'introduction au rapport du Congrès SPR de Fribourg consacré au statut de l'enseignant, le président Borruat se réjouit de l'enthousiasme encore bien vivant de nombreux collègues qui n'hésitent pas à consacrer quelques-unes de leurs précieuses heures à leurs propres conditions de travail. Néanmoins, et pour assurer un travail efficace, il est décidé que les délibérations dureront au maximum 120 minutes quitte à épuiser l'ordre du jour lors d'une prochaine séance.

Réforme des structures de la SEB

Il appartenait à M^{me} M.-Pierre Walliser de présenter l'important travail réalisé au sein de la commission dite «Réforme des structures de la SEB». Elle a pour objectif la mise en place de structures qui doivent permettre une attitude ferme et cohérente vis-à-vis de l'extérieur en faisant de telle

sorte que l'organisation commune devienne un partenaire solide et efficace des autorités. Toutes les catégories d'enseignants y sont englobées et chaque enseignant appartient de plus à sa catégorie spécifique. Les explications détaillées fournies par M^{me} Walliser ne suscitent que peu de questions et la lecture des articles modifiés n'offre pas matière à un dialogue de sénateurs. Pénétrés de l'idée que dans un proche avenir chaque enseignant appartiendra à la nouvelle SEB ainsi qu'à l'association du degré scolaire auquel il appartient (ces derniers seront au nombre de 8), les membres présents acceptent cette réforme des structures par 65 voix et quelques abstentions.

Meubler l'organigramme...

Les bonnes volontés ne manquant pas — on prend les mêmes et on recommence — il n'a pas été trop difficile de nommer les divers collègues qui représenteront la section de Courtelary dans les comités ou commissions tant de la SPR que de la SEJB. Que celles et ceux qui ont accepté une charge en soient vivement remerciés. Sans entrer dans les nombreux détails de ces diverses nominations, signalons tout de même que M^{me} J. Schenk, MM. Maurice Barraud et Gérard Paratte seront nos délégués à la SPR; que Jacques Paroz siègera au comité central SPR ainsi qu'au comité central SEJB où il sera accompagné de M^{mes} M.-J. Riat et J. Bassin.

Retraite anticipée volontaire

C'est au collègue André Rossel, délégué du district auprès de la CACEB (caisse d'assurance du corps enseignant bernois) qu'incombait la tâche de présenter les propositions de la commission d'administration de la caisse au sujet d'une modification des statuts portant sur la retraite anticipée volontaire. Ainsi, les nouvelles dispositions permettront à tous les cotisants de demander leur retraite trois ans avant l'âge de la libération facultative. Cela signifie qu'une institutrice pourra quitter l'enseignement au plus tôt après avoir atteint l'âge de 61 ans et l'instituteur après l'âge de 62 ans ceci à la fin du semestre scolaire qui lui plaira. La caisse versant alors la rente plus longtemps, la compensation nécessaire sera obtenue par une réduction linéaire de l'échelle des rentes.

Si les 23 articles qu'il s'agit de modifier trouvent l'agrément du Conseil d'administration de la CACEB et rencontrent l'unanimité du synode de Saint-Imier, il n'en va pas de même de l'article 25, alinéas 5 et 6 qui forment la contre-proposition Minder du nom de son motionnaire.

En fait, il s'agit du moment précis de la mise à la retraite facultative (65 ans pour les hommes, 63 ans pour les femmes) en fonction de l'âge exact du bénéficiaire. M. Minder désire également que soit supprimé le taux d'invalidité de 25 % prévu à l'article 25 et de le remplacer par «partiellement invalide». De toute manière la décision des ayants-droit doit être encore entérinée par le Conseil Exécutif, mais aussi et surtout par tous les membres de la CACEB appelés à se prononcer lors d'un prochain référendum facultatif.

Ce problème qui sensibilise encore nombre d'enseignants a fait l'objet d'une séance commune SEB/DIP en décembre dernier. La pléthore, la baisse de natalité ainsi que le climat politique pourraient inciter certaines commissions scolaires à prendre des décisions fâcheuses et génératrices de conflits sociaux lors des réélections du printemps 1980. La DIP à cet égard assure ne pas vouloir de fermeture de classes. Les collègues qui pourraient être touchés par une non-réélection avertiront leur section SEJB ainsi que la SEB. Une forme de solidarité concrétisée par un boycottage des postes vacants suite à une non-réélection d'un enseignant demeure la seule voie légale offerte aux membres de la SEJB. Affaire à suivre...

La vie de la section

Les comptes ayant été acceptés à l'unanimité, il ne restait plus au président Borruat qu'à remercier de manière toute particulière Gilbert Wisard qui a conduit les destinées de la section durant les quatre dernières années. Une petite attention et quelques paroles bien senties vinrent témoigner tout l'attachement porté à notre collègue de Cormoret pour son efficace présidence. L'effectif actuel de la section est de 193 membres suite aux neuf admissions enregistrées récemment. C'est avec une précision tout horlogère, à 18 h. 30, que le président Otto Borruat renvoya ses «chers collègues» à leurs pénates, les enjoignant de porter présence à la première assemblée générale ordinaire de la SEJB, le 15 juin prochain à 14 h. 30 à la halle de gymnastique de Sonceboz.

Seule l'information sur la formation des maîtresses d'ouvrages est reportée au synode d'automne qui inscrira cette importante question en bonne place dans son ordre du jour. *Un participant*

Exposition Diego Smaniotto

Nous vous signalons que le collègue Diego Smaniotto de Bienne expose une trentaine de ses toiles à la Galerie Bernard Letu, rue St-Léger 28, à Genève. L'exposition est ouverte du 26 mai 1979 au 30 juin 1979 (fermé le dimanche).

Nous invitons tous les enseignants intéressés par la peinture moderne à visiter cette exposition, apportant par là même leur encouragement à ce jeune collègue plein de talent. *Yves Monnin*

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB.
Brünnigasse 16. 3011 BERNE.

FRIBOURG

Le calendrier et le livre

En vue de la préparation de votre programme 1979/1980, nous vous soumettons l'idée suivante.

En prévision de la «Semaine du livre pour la jeunesse - 1979» la section fribourgeoise de la «Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse» prévoit une action ouverte à toutes les classes. Celles-ci confectionnent un calendrier annuel 1980 sur le thème «LE LIVRE» (pris dans le sens le plus large du terme). Ces travaux seront ensuite échangés entre les classes.

Etant donné que chaque classe participante offre et reçoit un calendrier, aucun prix ne sera distribué. Par contre les calen-

driers seront exposés dans les vitrines de divers commerces de la Ville de Fribourg, pendant la durée de la «Semaine du livre pour la jeunesse» (mi-novembre 1979).

D'autres détails au sujet de cette action vous seront communiqués en septembre prochain. Toutefois, vous pouvez d'ores et déjà prendre note que le délai d'expédition des travaux est fixé au début du mois de novembre.

Ligue suisse pour la
littérature de la jeunesse
Groupement cantonal
fribourgeois

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:

M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Ne tardez pas à renouveler votre abonnement aux revues pédagogiques FREINET:

Bibliothèque de travail	Fr. 50.—
Bibliothèque de travail avec supplément	Fr. 75.—
Bibliothèque de travail Junior	Fr. 44.—
Bibliothèque de travail, 2 ^e degré	Fr. 37.—
Bibliothèque de travail sonore	Fr. 62.—
Documents sonores de la BT	Fr. 22.—
L'«Educateur»	Fr. 50.—
L'«Educateur» avec supplément	Fr. 85.—
Art enfantin et créations	Fr. 42.—
A.E. avec supplément sonore	Fr. 55.—
La Brèche	Fr. 40.—

Catalogue complet à disposition, ainsi que celui des Editions SUDEL et NOUVEAUTÉS DE L'ENSEIGNEMENT.

Diffusion J. MUHLETHALER

C.P. 138 - 1211 GENÈVE 6.

Salle d'exposition: 12, rue du Lac - Tél. 022/36 41 72.

Exposition de Poupées

Sous les auspices de l'Office bas-valaisan de la Bibliothèque cantonale, de l'Odis de Saint-Maurice, dans le cadre de l'année internationale de l'enfant, les maîtresses enseignant les travaux à l'aiguille et les travaux manuels à l'école primaire ont le plaisir de vous inviter à leur

Exposition de Poupées

à l'Office bas-valaisan de la Bibliothèque cantonale et de l'Odis de Saint-Maurice

L'exposition sera ouverte du vendredi 1^{er} juin au samedi 30 juin 1979 et sera enrichie de diverses projections.

Visite de l'exposition

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h. à 18 h. 30. Mercredi et samedi de 14 h. à 17 h.



M. Maurice Parvex, responsable de l'ODIS de St-Maurice, a pu photographier des élèves en train de réaliser leurs poupées ou y mettant la dernière main. Les diés seront présentées durant l'exposition sur carrousel. Des copies sur papier à l'intention des intéressés pourraient être réalisées.

Encouragez vos élèves à venir visiter l'Exposition.

Promenade d'école possible

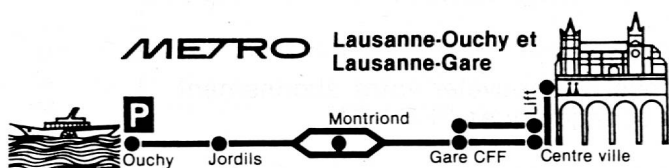
Projection de films et concours ouvert à tous avec magnifiques prix :

- voyages 2 personnes à Londres au Musée des Poupées.
- plusieurs voyages en Jumbo Jet Genève-Zurich et visite du Musée national.
- nombreux livres.

Et surtout possibilité de soutenir « Enfants du Monde » à qui va tout le bénéfice de cette entreprise « Exposition de Poupées ACM 1979 » Merci !

Rédactrice de la rubrique valaisanne:

M^{me} Marie-Noëlle Perrin, La Jurna, 1871 CHOEX. Tél.: (025) 714564



La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

TANZ- UND THEATERSTUDIO ALAIN BERNARD INTERNATIONALER SOMMERKURS FÜR TANZ, IN BERN — 16. - 28. Juli 1979

DOZENTEN: Micha Bergese, London — Alain Bernard, Bern — Gisela Colpe, Berlin — Ev Ehrle, Zürich — Richard Gain, New York — Fred Greder, Biel — Una Kai, Kopenhagen — Susana, Madrid — Mila Urbanova, Prag

UNTERRICHTSFÄCHER: Ballett — Moderner Tanz (Graham Technik) — Jazz-Tanz — Spanischer Tanz — Folklore — Step — Atem- und Stimm-bildung — Rhythmus und Bewegung — Tanz-Komposition

VERANSTALTUNGEN: Tanz, Theater, Film

Prospekte, Auskunft und Anmeldung durch das Sekretariat des Intern. Sommerkurses für Tanz, in Bern, Postfach 3036, CH-3000 Bern 7

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

Pontaise 15, Lausanne - Tél. (021) 36 34 28

Direction: E. Piotet

Excellente formation de
JARDINIÈRES D'ENFANTS
et d'
INSTITUTRICES PRIVÉES



Télévision éducative

TV-Scopie: «Comparons nos regards»

ou **Un œil critique sur «Un regard s'arrête»**

Mardi 19 juin, à 15 h. 30

Durée: 60'24"

Pendant les mois d'avril, mai, juin, la Télévision suisse romande a diffusé, et diffuse encore, les 14 émissions de la série «UN REGARE S'ARRÊTE» de Pierre Gisling et Louis Barby.

Cette série selon les auteurs: «... se propose avant tout d'engager le téléspectateur à découvrir les multiples possibilités créatrices qui sommeillent en lui. Sa créativité est stimulée par les images du monde qui nous entoure, un monde qu'on va découvrir en partant en voyage avec un groupe de jeunes de 8 à 25 ans...».

Cette série a sans doute été suivie par un grand nombre d'enseignants et de jeunes

parce que son propos est éducatif, au sens large du terme. Par conséquent, il nous a semblé intéressant, et utile, de consacrer un TV-SCOPIE à une de ces émissions. Nous avons choisi «CŒUR DE BÉTON», émission qui a été diffusée le 9 juin, à 18 h. 30 et le 10 juin à 22 h. 15.

Le TV-SCOPIE du 19 juin est formé de plusieurs parties.

Tout d'abord nous rediffuserons l'émission «Cœur de Béton», pour ceux qui ne l'auraient pas encore vue (durée: environ 26 minutes). Tout de suite après, nous nous entretiendrons avec les deux auteurs de la série et de l'émission: Pierre Gisling et Louis Barby. Ce sera l'occasion d'évoquer surtout les intentions qui sont derrière le «regard» des auteurs et de la caméra mais aussi, de parler des contraintes et des éventuelles distorsions qu'elles introduisent, entre les intentions et le «produit fini»: l'émission!

Enfin, nous avons tourné dans le quartier de Paradis St-Roch, qui est le sujet de la première séquence de «Cœur de Béton», un reportage qui apporte un autre «regard» sur ce quartier.

L'émission se conclut par une incitation à comparer la séquence de «Cœur de Béton» avec celle du reportage que nous avons réalisé. La mise en relation de ces deux «regards», sur le même quartier, devrait permettre une approche intéressante des questions de réalisation, d'intentions et de langage cinématographique.

A titre d'information technique, précisons encore, que l'émission «Cœur de Béton» et la présentation qui la précède ont une durée de 27 minutes, environ, que la partie discussion avec les auteurs, dure environ 16 minutes et que la séquence reportage à Paradis St-Roch a une durée de 14'41", la conclusion se fait en 2'30".

Nous espérons que cette émission, la dernière pour cette année scolaire, sera suivie avec intérêt, en dépit des difficultés rencontrées pour informer à temps sur son contenu, eu égard au délai trop court qui sépare la réalisation de la diffusion.

Pour mieux faire connaître le jus de pommes

Le Centre romand de pasteurisation a pour but d'enseigner aux familles, et particulièrement aux familles rurales, la manière de préparer elles-mêmes une provision de jus de pommes en utilisant des fruits de second choix qui, autrement, seraient perdus ou distillés.

Une méthode très simple a été mise au point. Le Centre romand de pasteurisation (CRP) organise des cours publics dans les écoles d'agriculture, forme des monitrices qui dispensent l'enseignement à domicile, et organise un stand de dégustation et de démonstration tous les ans au Comptoir suisse de Lausanne.

Ces actions sont soutenues financièrement par la Régie fédérale des alcools dans un but d'utilité publique.

près égales d'année en année. Vu l'abondance des fruits, les contrôles de qualité deviennent de plus en plus sévères. Chaque automne, des quantités de fruits parfaitement sains, mais impropres à la vente doivent donc être employés intelligemment.

L'élaboration et la conservation du jus de pommes est un moyen efficace de résor-

ber les excédents de récoltes. Le jus pasteurisé à la ferme a le goût inimitable du «fait à la maison» en plus des qualités reconnues de cette boisson.

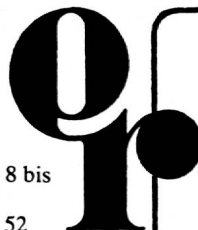
On peut aussi considérer que l'élaboration artisanale du cidre doux à la maison est une activité familiale positive, et parfois même une entreprise collective intéressante lorsque tout un village «se met à pasteuriser» en automne.

Pour mieux faire connaître le jus de pommes en général et la pasteurisation domestique en particulier, le CRP offre

DE PLUS EN PLUS DE FRUITS SOUS-CALIBRÉS

La surface des cultures fruitières a considérablement augmenté. Les modes actuels de culture produisent des récoltes à peu

Ecole Roche



Rue de la Tour 8 bis
1004 Lausanne
Tél. (021) 22 63 52

NOUVEAUTÉ

CLASSES PRÉ-GYMNASIALES

Age d'admission: 13 ans.
Petits groupes - Cours à niveaux.

TOUJOURS

MATURITÉ - SECRÉTARIAT - COMMERCE - HÔTESSES

Direction
E. Affolter, J.-P. Roche

cette année une dégustation gratuite au Comptoir suisse à tous les écoliers porteurs d'un bon. Il suffit aux enseignants de demander ces bons au CRP à Lausanne.

UN CONCOURS

Le CRP, toujours soutenu par la Régie fédérale des alcools, organisera cet automne un concours pour les classes d'école (dessin, bande dessinée, collage, tapisserie, slogans, etc.) sur le thème du jus de pommes.

Les enseignants qui en feront la demande obtiendront toutes les indications utiles et le règlement au **CRP à Lausanne, 2 avenue de Rumine, 1005 Lausanne**, tél. 021/222409.

Le CRP

2364 films gratuits

L'Institut du film, cinéma scolaire et populaire suisse, vient de publier son catalogue spécial de films gratuits en troisième édition. Contenant 2364 titres sur 584 pages, ce catalogue de films d'information est le plus important qui ait été jamais édité en Suisse.

Il s'agit du premier de trois catalogues à publier en 1979/1980 de présentation entièrement nouvelle; il sera suivi du catalogue des longs-métrages de fiction et de celui des courts-métrages.

Le catalogue est subdivisé en 7 chapitres principaux contenant des films d'information sur la culture et les sciences, le tourisme et les transports, l'économie et l'industrie. L'offre est particulièrement riche en films sur les thèmes «terre et environnement», «Etat et société» et «économie/technique/industrie». Les films sont mis gratuitement à la disposition des intéressés car les commettants qui ont financé leur réalisation (gouvernements étrangers, entreprises économiques, organisations touristiques, institutions publiques) prennent également nos frais de distribution à leur charge. Le nouveau catalogue rendra de bons services aux écoles, paroisses, sociétés et groupements de tous genres pour l'organisation de leurs présentations de films.

SSMG

Cour fédéral d'Education physique destiné aux maîtresses enfantines

Lieu du cours: 6045 Meggen /LU

Date: du mercredi 10 au samedi 13 octobre 1979

Direction: Verena Bissig, Wesemlinstrasse 76, **6006 Lucerne**. Samuel Delaloye,

EN/Sion. Ferdi Firmin, UNI-Berne. Nell Girod, EN/Bienne.

Désignation: «L'éducation physique à l'âge préscolaire».

Matière d'enseignement: L'éducation du mouvement, travail pratique, didactique et méthodologie. Perfectionnement personnel.

IRDP — mise au concours

Le poste de

CHEF DU SERVICE DE DOCUMENTATION

est à repourvoir pour le 1^{er} janvier 1980, ou pour une date ultérieure à convenir.

La fonction exige la maîtrise des méthodes modernes de documentation, la connaissance des problèmes relatifs à la documentation et à l'information pédagogiques en Suisse romande, ainsi qu'un goût prononcé pour l'initiative. La langue de travail est le français; la connaissance d'une seconde langue au moins est requise.

Titre requis: doctorat ou licence, avec diplôme de documentaliste ou de biblio-

Participants: Ce cours s'adresse surtout aux maîtresses enfantines, aux maîtres et maîtresses d'éducation physique et méthodologie des écoles normales, enseignants primaires de 1^{re} et de 2^e années.

Inscriptions: sont à adresser jusqu'à fin août 1979 à Verena Bissig, Wesemlinstrasse 76, **6006 Lucerne**, tél. 041/36 79 80.

thécaire, décerné par un établissement de niveau universitaire spécialisé dans la formation de documentalistes (ou titres jugés équivalents, en raison notamment de l'expérience).

Renseignements: les renseignements peuvent être demandés à M. Jacques-A. Tschoumy, directeur de l'IRDP, 43, Faubourg de l'Hôpital, CH - 2000 Neuchâtel, tél. 038/24 41 91.

Candidatures: les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, d'une photographie et de copies de certificats, sont à adresser **JUSQU'AU LUNDI 16 JUILLET 1979** à M. François Jeanneret, président du Conseil de direction de l'IRDP, conseiller d'Etat, Le Château, CH - 2000 Neuchâtel.

*Le directeur de l'IRDP:
Jacques-A. Tschoumy*

INFORMATIONS UNESCO

RÉUNION POUR ENSEIGNANTS ÉTRANGERS ET SUISSES

Pour la 5^e fois, la Commission nationale suisse pour l'UNESCO prend l'initiative de réunir des enseignants étrangers (espagnols et italiens), responsables en Suisse des cours de langue et de culture pour les enfants migrants, et des enseignants suisses. Cette rencontre a eu lieu les 30 avril/1^{er} mai à Beckenried (canton de Lucerne). Au programme, des exposés sur les systèmes scolaires dans les trois pays et une réflexion sur les problèmes d'intégration et de réintégration des enfants migrants.

NOUVELLE COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO

Lors de la vingtième session de la Conférence générale de l'UNESCO à Paris

(1978), la République populaire de Chine a annoncé officiellement qu'elle allait créer une Commission nationale pour l'UNESCO. Rappelons que depuis cette Conférence l'Organisation comprend 146 Etats membres.

NOUVEAU RÉDACTEUR EN CHEF POUR LE COURRIER DE L'UNESCO

Monsieur Jean Gaudin vient d'être nommé rédacteur en chef du Courrier de l'UNESCO. Il est de nationalité française et succède au Valaisan René Caloz qui a pris sa retraite après avoir contribué largement au succès que rencontre aujourd'hui cette publication dans le monde. Elle paraît depuis peu dans une vingtaine de langues.

Unesco-Press 3/4/179

SPORTS ET ÉDUCATION PHYSIQUE

Cette collection propose à l'enseignant des volumes pratiques, très illustrés et de haute valeur pédagogique

Extrait du catalogue :

manuel de l'éducateur sportif

Préparation au brevet d'Etat
Edgar THILL / Raymond THOMAS / Jose CAJA



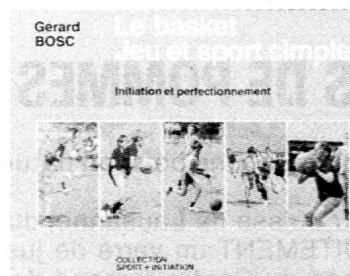
Thill / Thomas / Caja — **MANUEL DE L'ÉDUCATEUR SPORTIF.** Répondant fidèlement au programme de formation des éducateurs sportifs français, le présent ouvrage a pour but d'apporter des éléments de réponses simples, généraux, mais non exhaustifs, à ces interrogations fondamentales. Fr. 31.80.



R. Catteau / G. Garoff — **L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION.** Historique de la pédagogie de la natation. La conception moderne à la recherche d'une unité. Les bases. Les techniques. Formation de la technique. Programmation. Progressions d'enseignement. Répertoire d'exercices. Organisation pratique de l'enseignement. Fr. 27.50.

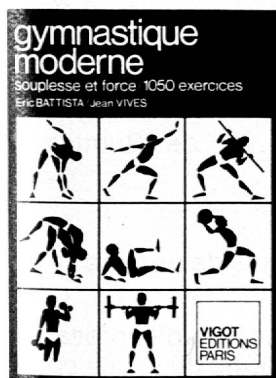


Y. Piégelin — **ENSEIGNEMENT DE LA VOILE.** Virement de bord et empannages sur dériveur. Illustré de nombreux croquis et photographies, cet ouvrage constitue un outil de travail pour toute personne impliquée dans l'enseignement de la voile, mais il revêt aussi un intérêt pour le plaisancier soucieux de résoudre certains problèmes qu'il rencontre dans la pratique du dériveur. Fr. 22.70.



G. Bosc — **LE BASKET.** Jeu et sport simple. Initiation et perfectionnement. L'initiation: Comment s'organiser - Cycle complet - Le jeu immédiat-

ment - La technique ensuite... - Forme de travail. Perfectionnement: La condition physique - Les fondamentaux collectifs - Les fondamentaux individuels - Les formes de travail. Fr. 24.—.



E. Battista / J. Vives — **GYMNASTIQUE MODERNE.** Exercices de gymnastique. Souplesse et force (1050 exercices). Notre but ici a été de procurer au maître et au pratiquant, en dehors de tout système, de toute méthode, un répertoire d'exercices concernant à la fois la souplesse et la force. Chacun des exercices présenté dans ce recueil doit être considéré comme un thème. Fr. 22.70.



Carrasco — **PÉDAGOGIE DES AGRÈS.** Il fait suite aux ouvrages «Système d'enseignement» et «Activité du débutant». Sur un fondement théorique identique, il propose une mise en œuvre de conduites adaptatrices s'appuyant sur un contenu cohérent et une forme moderne d'apprentissage traçant le cheminement allant du gymnaste débutant au gymnaste olympique. Fr. 22.70.

Demandez à votre librairie le catalogue complet de la Collection Sports et Education physique, comprenant le descriptif de 48 titres.

En vente en librairie — Diffusion Payot Lausanne

ÉDITIONS VIGOT — PARIS



DU JUS DE POMMES GRATUIT POUR VOUS ÉLÈVES!

Le jus de pommes: une boisson naturelle, désaltérante, fortifiante et produit de l'économie suisse!

Au Comptoir suisse de Lausanne, du 8 au 23 septembre 1979, chaque écolier pourra recevoir GRATUITEMENT un verre de jus de pommes pasteurisé à la ferme, en remettant un BON au stand du Centre romand de pasteurisation, Cour d'honneur de l'agriculture (voir page rédactionnelle à l'intérieur).

COUPON DE COMMANDE

(Détacher et adresser au Centre romand de pasteurisation - 2, av. de Rumine - 1005 Lausanne - Tél. 021/22 24 09.

L... soussigné(e) commande pour ses élèves bons pour un verre de jus de pommes gratuit au prochain Comptoir suisse à Lausanne.

A Ultérieurement, il participerait volontiers, avec sa classe, à un concours d'expression libre (dessin, bande dessinée, collage, tapisserie, slogans, etc.) sur le thème du jus de pommes.

Les meilleures réalisations seront récompensées.

B Je désire recevoir de la documentation.

Nom Prénom

Rue N° postal Localité

Classe

Date Signature

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J
1820 N